

X<sup>e</sup> anniversaire du Journal de

# PAX ROMANA

MOUVEMENT INTERNATIONAL DES ÉTUDIANTS CATHOLIQUES  
MOUVEMENT INTERNATIONAL DES INTELLECTUELS CATHOLIQUES

## LA PAROLE DU SAINT-PÈRE

### L'intellectuel catholique au service de la communauté mondiale

Rassemblés du monde entier au centre de la chrétienté pour célébrer la XI<sup>e</sup> Assemblée plénière du Mouvement international des Intellectuels catholiques, vous avez tenu, chers fils, à saluer d'abord le Père commun et à obtenir pour vos travaux ses encouragements et sa bénédiction. Bien volontiers et de grand cœur, Nous accueillons votre demande, et c'est un bonheur pour Nous que de vous recevoir ici au temps des joies rayonnantes de Pâques. Les nombreuses délégations, qui représentent 64 organisations publiées à *Pax Romana* dans sa branche amée, magnifique élite mondiale de toutes les professions, sont accompagnées du Comité directeur de la section des Etudiants, la plus jeune et la plus ancienne à la fois, puisqu'elle a donné naissance, en 1947, au mouvement qui fête aujourd'hui si brillamment son X<sup>e</sup> anniversaire. A tous, Nous adressons la bienvenue la plus cordiale.

Pour résumer en quelque sorte et couronner les divers thèmes abordés dans les assemblées précédentes, votre réflexion se portera cette année sur un sujet très vaste et très actuel : la situation et le rôle des intellectuels catholiques dans la communauté mondiale en formation. Bien que d'éminents orateurs doivent illustrer au cours de vos réunions les principaux aspects du problème, vous avez sollicité de Notre part, en guise d'introduction quelques paroles sur le même thème. C'est pourquoi, en réponse à ce filial désir, Nous Nous proposons de jeter avec vous un regard sur la communauté mondiale en formation pour rappeler ce qu'elle doit être aux yeux de la raison et de la foi, et dégager plus clairement l'attitude qui convient de votre part.

Depuis quelques années surtout, les hommes et les peuples assistent, non sans étonnement ni angoisse, à l'évolution accélérée des structures internationales ; si les merveilleux progrès des relations humaines en de nombreux domaines, matériel, intellectuel et social, les réjouis-

sent, ils ne peuvent s'empêcher parfois de craindre que l'unification, vers laquelle le monde marche à grands pas, ne s'effectue dans la violence et que les groupes les plus puissants ne prétendent imposer à l'humanité entière leur hégémonie et leur conception de l'univers. L'inquiétude est d'autant plus grande que, d'un conflit mondial, les armes modernes feraient un désastre épouvantable. Certains se demandent donc si l'évolution précipitée du monde ne conduit pas toute la famille humaine vers la tyrannie. Et ceux qui, comme vous, perçoivent par la loi l'immense et éternelle tragédie du salut des âmes ressentent un plus profond besoin de lumière et de certitude.

Comment le Vicaire de Jésus-Christ pourrait-il ne pas entendre cet appel et apporter une fois de plus à l'anxiété du monde le réconfort de la vérité catholique ?

Quand il s'agit de définir le rôle que certains hommes sont invités à jouer dans la communauté mondiale en formation, il est nécessaire de rappeler d'abord

le but le plus élevé, celui auquel tous les autres demeurent subordonnés. Pour un chrétien, la volonté du Christ est la raison dernière de ses choix et de ses décisions. Or le Sauveur s'est fait homme et a donné Sa vie « pour rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés » ; Il a voulu « être élevé de terre » sur la croix pour « attirer tous les hommes à Lui », les réunir sous Sa conduite en « un seul troupeau et un seul bercail », « afin que Dieu soit tout en tous<sup>1</sup> ».

Un chrétien ne peut donc rester indifférent devant l'évolution du monde : s'il voit s'ébaucher, sous la pression des événements, une communauté internationale de plus en plus étroite, il sait que cette unification, voulue par le Créateur, doit aboutir à l'union des esprits et des cœurs dans une même foi et un même amour. Non seulement il peut, mais il doit travailler à l'avènement de cette

(Suite à la page 2)

<sup>1</sup> Cf. Io., XI, 52 ; XII, 32 ; X, 16 ; I Cor., XV, 28.

Autour du Saint-Père pendant l'audience: S. Exc. Mgr Lommel, évêque de Luxembourg, MM. Pompe et Millot et M<sup>lle</sup> Maria de Lourdes Pintasilgo

(Suite de la page 1)

communauté encore en formation, car l'exemple et l'ordre du divin Maître constituent pour lui une lumière et une force incomparables : tous les hommes sont ses frères, non seulement en vertu de l'unité d'origine et de la participation à une même nature, mais encore d'une façon plus pressante par leur commune vocation à la vie surnaturelle. Appuyé sur une telle certitude, le chrétien mesure à quel point Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité ; car Dieu est unique, unique aussi le Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, homme Lui-même, qui s'est livré en rançon pour tous<sup>1</sup> ».

La vérité révélée, dont il est question dans cette affirmation de l'Écriture, a été confiée au magistère infallible de l'Église, mais elle forme le patrimoine de la communauté catholique, qui s'en nourrit et en vit. Elle fournit à chaque fidèle un cadre de pensée, une norme selon laquelle il juge les hommes et interprète les événements. Ce point de vue catholique, il vous appartient, chers fils, d'en pénétrer toujours davantage la grandeur et la beauté, d'en apprécier et d'en mettre en valeur la cohérence et la profondeur. Qu'il soit vraiment la lumière de votre intelligence, le ressort de votre action, le réconfort de vos âmes. Mais vous n'êtes pas des chercheurs isolés, des penseurs autonomes ; vous êtes des intellectuels catholiques, c'est-à-dire chargés d'une responsabilité sociale universelle en ce qui concerne le rayonnement de la vérité chrétienne et son application concrète dans tous les secteurs d'activité. Par l'autorité que vous confèrent votre culture et la compétence acquise dans votre profession, vous constituez pour votre entourage une question et une réponse. Vous êtes par la grâce de votre vocation chrétienne une lumière, qui attire et qu'on ne peut rejeter sans se condamner implicitement, si du moins il s'agit de la véritable lumière du Christ. Cette réserve, que l'imperfection humaine justifie toujours à quelque titre, mesure cependant toute la responsabilité des intellectuels catholiques dans le désarroi d'une société où les questions essentielles sont le plus souvent laissées de côté, soit dans les affaires courantes, soit dans les décisions de portée universelle qui engagent l'orientation politique, sociale, culturelle des pays ou des continents.

Est-ce à dire qu'on ne peut collaborer au service de la communauté mondiale dans les institutions où Dieu n'est pas reconnu expressément comme l'auteur et le législateur de l'univers ? Il importe ici de distinguer les niveaux de coopération. Sans oublier en effet que son but ultime est

de contribuer au salut éternel de ses frères, le chrétien se souviendra que l'avènement du Règne de Dieu dans les cœurs et dans les institutions sociales requiert le plus souvent un minimum d'épanouissement humain, simple requête de la raison, à laquelle tout homme se soumet normalement, même s'il n'a pas la grâce de la foi.

Le chrétien sera donc prêt à travailler au soulagement de toutes les misères matérielles, au développement universel d'un enseignement de base, en un mot à toutes les entreprises visant directement l'amélioration du sort des pauvres et des déshérités, certain en cela de remplir un devoir de charité collective, de préparer l'accession d'un plus grand nombre d'hommes à une vie personnelle digne de ce nom, de favoriser ainsi leur entrée spontanée dans le grand concert d'efforts qui les achemine vers un état meilleur, qui leur permet de regarder en haut, d'accueillir la lumière et d'adhérer à la seule vérité qui les fera vraiment libres<sup>2</sup>.

Ceux, toutefois, qui jouissent d'une certaine notoriété et peuvent par là influencer



La « Domus Mariae »

sur l'esprit public, se sentent chargés d'une tâche beaucoup plus considérable, car la vérité ne tolère, de soi, ni mélange ni impureté, et leur participation à des entreprises incertaines pourrait sembler cautionner un système politique ou social inadmissible. Là encore, cependant, il existe un vaste domaine sur lequel les esprits affranchis de préjugés et de passions peuvent se mettre d'accord et s'entraider en faveur d'un bien commun réel et valable, car la saine raison suffit à établir les bases du droit des gens, à reconnaître le caractère inviolable de la personne, la dignité de la famille, les prérogatives et les limites de l'autorité publique.

C'est pourquoi la coopération des catholiques est souhaitable dans toutes les institutions qui respectent, en théorie et en pratique, les données des lois naturelles. Ils chercheront en effet à les maintenir dans leur droite ligne et à jouer

par leur présence active un rôle bienfaisant, que le divin Maître compare à celui du sel et du ferment. Ils trouveront dans les organismes, qui se proposent un but humanitaire universel, des âmes généreuses et des esprits supérieurs, qui sont susceptibles de s'élever au-dessus des préoccupations matérielles, de comprendre qu'une destinée vraiment collective de l'humanité suppose la valeur absolue de chacune des personnes qui la constituent, et l'établissement en dehors du temps de la véritable société, dont la communauté terrestre ne peut être que le reflet et l'ébauche.

Soulignons aussi une composante essentielle de l'esprit en formation, celle d'une plus grande abnégation. Des chrétiens ne s'étonneront pas de Nous entendre prononcer ce mot. C'est d'ailleurs un fait d'expérience et une nécessité logique : une communauté réelle impose des sacrifices mutuels. Vous vous rappellerez comment le Fils de Dieu fait homme enseigna aux hommes les conditions de l'unité, Lui qui « n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie pour la multitude<sup>3</sup> ». C'est par là en effet qu'il a voulu illustrer Lui-même la nécessité et la fécondité du sacrifice pour susciter une forme de vie supérieure, à laquelle les hommes sont invités par vocation surnaturelle : former l'unité des fils de Dieu.

Est-il besoin d'évoquer pour finir la victoire et la joie de Pâques ? Oui, vraiment, vous avez, chers fils, une belle mission à remplir : au milieu d'un monde inquiet, porter l'espérance et la paix d'un dévouement fraternel à l'échelle de l'univers ; soyez le sel, sans lequel tout risque de dégénérer et de se corrompre ; soyez le ferment, qui soulève la masse compacte et qui fera d'une pâte amorphe le pain de la communauté humaine ; que chacun, grâce à vous, comprenne qu'il « y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir », plus de noblesse à servir qu'à se laisser servir, plus de joie à donner sa vie pour ses frères qu'à la réserver pour soi seul.

C'est le vœu que Nous formons pour vous tous et la faveur que Nous implorons du Sauveur ressuscité pour chacune de vos associations et pour l'ensemble de votre mouvement. En gage de quoi Nous vous accordons dans l'effusion de Notre cœur paternel la plus ample et plus affectueuse Bénédiction apostolique.

*Pius pp. XII*

<sup>1</sup> I Tim., II, 4-6.<sup>2</sup> Cf. Jo., VIII, 32.<sup>3</sup> MATTH., XX, 28.

# Pour bâtir la paix

Action du Conseil Economique et Social des Nations-Unies

par EDWARD J. KIRCHNER,

représentant permanent de Pax Romana auprès de l'ECOSOC, à New York

La guerre et la paix sont les deux problèmes essentiels qui se posent aux Nations-Unies. Le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale tâchent de supprimer la guerre et ses causes. Mais c'est au Conseil économique et social qu'incombe la mission de bâtir la paix.

La paix n'est pas seulement l'absence d'un conflit armé comme c'est le cas actuellement en Hongrie. Elle n'est pas non plus la cessation des hostilités comme au Moyen-Orient. Le soldat dans une tranchée, les habitants d'une ville exposée à l'attaque atomique peuvent aussi «jouir» de la paix. Dante dit : «Nella Sua voluntate la nostra pace.» Les anges de Noël chantent : «Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.» La paix repose dans la volonté de l'homme et elle n'a rien de commun avec les bombes atomiques et la physique nucléaire, avec les canaux et les rideaux de fer.

L'Organisation des Nations-Unies, constituée par des Etats dont la population est de cultures, de races et de croyances diverses — y compris la croyance de la non-croyance ou de l'athéisme —, a toutes les peines du monde pour trouver une idée commune et universelle sur laquelle on puisse bâtir la paix. Mais à l'instar du médecin qui soigne un refroidissement ordinaire, l'ONU peut faire beaucoup pour alléger la souffrance, même sans arriver à supprimer la cause du mal. Les Nations-Unies tâchent de «créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales». Elles essayent de l'obtenir en favorisant «a) le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ; b) la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes ; et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation ; c) le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion». Sous l'autorité de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social est l'organe chargé plus particulièrement d'atteindre ces buts. Le Conseil est composé de personnes choisies par dix-huit membres des Nations-Unies dont six sont élus chaque année par l'Assemblée générale pour une période de trois ans.

Le Conseil économique et social a créé, dans son sein, neuf Commissions techniques : Commission des questions économiques et de l'emploi, Commission des transports et des communications, Commission des finances publiques, Commission de statistique, Commission de la population, Commission des questions sociales, Commission des Droits de l'homme (avec la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités), Commission de la condition de la femme, Commission des stupéfiants, et par ses trois Commissions régionales : Commissions économiques pour

l'Europe, pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour l'Amérique Latine. Ces Commissions discutent les questions relevant de leur compétence et préparent des recommandations et des déclarations ; tout cela avec la coopération des organisations non gouvernementales jouissant du statut consultatif auprès du Conseil. Sous les auspices du Conseil économique et social ont été convoquées plusieurs conférences diplomatiques ayant pour but de préparer des conventions internationales ou des déclarations à présenter à l'Assemblée générale et concernant : le statut des apatrides, les formalités douanières, le génocide, le statut des réfugiés, la Déclaration universelle des Droits de l'homme, dont des extraits ont été incorporés dans les constitutions de quelques Etats nouvellement créés. Le Conseil économique et social prépare également des accords avec les dix agences spécialisées des Nations-Unies (telles que l'UNESCO, le BIT, l'OMS, la FAO, etc.), accords fixant les conditions dans lesquelles ces institutions seront reliées à l'Organisation des Nations-Unies.

L'art. 71 de la Charte des Nations-Unies déclare que «le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions relevant de sa compétence». Le but de cette consultation est «d'un côté de procurer au Conseil et à ses organes des informations compétentes ou des avis des organisations ayant une compétence particulière et de l'autre de permettre aux organisations représentant des éléments importants de l'opinion publique d'exprimer leurs points de vue». En même temps, les arrangements consultatifs permettent aux organisations de tenir leurs membres au courant des activités économiques et sociales des Nations-Unies. De cette manière, ces rapports permettent un double courant d'idées et d'informations.

Ainsi c'est à travers les organisations non gouvernementales (ONG) que les opinions des individus peuvent influencer les affaires du monde. Un étudiant catholique anglais, par exemple, actif dans sa fédération «Union of Catholic Students», ou un diplômé, à travers la «Newman Association», peuvent faire parvenir à Pax Romana, à destination de son représentant permanent, des informations et des propositions ou même des critiques constructives concernant le travail du Conseil économique et social et de ses Commissions. Le représentant de Pax Romana auprès du Conseil peut utiliser ces suggestions.

Pax Romana et ses membres nationaux affiliés mettent dans leurs activités un accent spécial sur les Droits de l'homme et le domaine social, éducatif et culturel, de sorte que les aspects politiques du travail de l'ONU y sont rarement touchés. L'exception à cette règle pourrait concerner les principes de justice intéressant toute la communauté internationale, comme par exemple les problèmes de contrôle réel de l'énergie atomique, la résistance contre l'injuste agression (comme ce fut le cas lors de l'agression contre la Hongrie)



Comme membres de Pax Romana, vous êtes déjà au courant de nombreux aspects du travail des Nations-Unies. Nous, au Secrétariat, nous apprécions la part prise par votre organisation, qui jouit du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social, dans l'étude des mesures nécessaires pour le développement économique, le respect des droits de l'homme et de la justice sociale. Ce sont là les exigences fondamentales de toute la vie internationale ; leur satisfaction est indispensable à la création d'une société bien ordonnée. Cette tâche exige le dévouement de tous ceux qui portent la responsabilité de leurs semblables.

Les membres de votre organisation peuvent jouer un rôle réel et valable dans l'examen courageux et l'explication patiente des principes essentiels et des mesures pratiques par lesquelles on arrivera à la paix, la liberté et la justice.

**DAG HAMMARSKJÖLD**  
Secrétaire général des Nations-Unies  
New York

et l'opposition contre les violations systématiques des Droits de l'homme et des Droits de l'Eglise.

Les organisations non gouvernementales accréditées auprès du Conseil économique et social représentent tout un éventail de l'opinion publique. Certaines ont un caractère religieux, d'autres laïc. Certaines représentent les intérêts spécifiques des hommes d'affaires, des travailleurs, des paysans, de la jeunesse, des femmes, des étudiants, des intellectuels, etc. En plus, certaines organisations accréditées représentent une profession déterminée ou une compétence technique.

Les ONG sont partagées en deux catégories : dans la catégorie «A» se trouvent seulement neuf grandes organisations internationales de caractère économique ou social. La catégorie «B» concerne les organisations de compétence particulière, mais qui s'occupent spécialement de certains domaines d'activité du Conseil (cent organisations environ jouissent de cette catégorie y compris Pax Romana et huit autres organisations catholiques). Les organisations de la catégorie «B» peuvent faire des déclara-

(Suite à la page 15)



# LA LUTTE CONTRE LES MALADIES

## Organisation Mondiale de la Santé

par le Dr YVES BIRAUD

Directeur des Services d'Epidémiologie et de Statistiques sanitaires

L'Organisation mondiale de la Santé a été fondée le 22 juillet 1946 par une Conférence internationale de la Santé où siégeaient les représentants de 60 Etats, et qu'avait convoquée à son siège de New York l'Organisation des Nations-Unies<sup>1</sup>.

Si elle fut ainsi la première des Institutions spécialisées établies par les Nations-Unies elles-mêmes, elle n'en fut pas une création. L'OMS résulte en effet de la fusion de toute une série d'organismes internationaux d'hygiène tant mondiaux que régionaux : l'Office international d'Hygiène publique fondé à Paris en 1908 pour s'occuper de questions de quarantaine ; l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations, constituée en 1921 pour faire face aux terribles épidémies qui désolèrent alors l'Union Soviétique et menacèrent l'Europe Centrale ; le Bureau sanitaire Pan-Américain et enfin les Services médicaux de l'UNRRA mis sur pied en 1943 pour faire face à d'éventuelles épidémies d'après-guerre.

En fait, il n'y eut aucun interrègne et tout naturellement le nouvel organisme se substitua à ses devanciers, héritant de leurs traditions, de leurs fonctions et de leurs cadres.

Dès novembre 1946, la Commission intérimaire de l'OMS siégeait au Palais des Nations à Genève, et c'est là que depuis lors ses services techniques ne cessèrent de fonctionner et de se développer.

Ce développement fut rapide, mais ne se confina pas au quartier général de l'Organisation. Très rapidement la décentralisation régionale prévue dans sa Constitution devint une réalité ; des bureaux régionaux furent transformés et agrandis à Washington pour les Amériques, à Alexandrie pour la Méditerranée orientale ; d'autres créés à New Delhi pour l'Asie méridionale, à Manille pour les pays du Pacifique occidental, à Brazzaville pour l'Afrique, et enfin à Copenhague pour l'Europe.

Centre de Genève et bureaux régionaux ont des tâches rigoureusement complémentaires.

Le Centre assure naturellement le Secrétariat des deux organes directeurs : l'Assemblée mondiale de la Santé qui, pendant trois semaines par an, réunit ministres et directeurs généraux de la Santé des Etats membres et bon nombre de leurs collaborateurs. C'est l'Assemblée qui approuve les programmes et le budget préparés par le Directeur général, et qui tous les cinq ans élit ce haut fonctionnaire. Entre les sessions de l'Assemblée, un Conseil Exécutif de 18 membres en assume en partie les prérogatives et en particulier, en deux sessions annuelles, fait un examen très détaillé du budget, examine les rapports des Comités d'experts, et fait diverses autres besognes qu'une Assemblée nombreuse ne saurait effectuer elle-même.

C'est au Centre de Genève qu'incombent la liaison avec les Nations-Unies et ses Institutions spécialisées, ainsi que la gestion financière et administrative de l'ensemble de l'Organisation.

Au Centre, également, fonctionnent les

services techniques qui accomplissent des tâches qui par leur nature même sont de nature internationale et dépassent les possibilités des administrations nationales : législation quarantenaire internationale et surveillance de son application ; service d'informations épidémiologiques couvrant le monde entier et diffusant chaque jour un bulletin radiotélégraphique sur le mouvement de la variole, de la peste, du choléra, et autres épidémies ; uniformisation internationale des statistiques sanitaires, des pharmacopées, des étalons de médicaments, sérums, vaccins et autres produits biologiques.

Dans un autre département sont groupés les services destinés à fournir des avis et de l'aide techniques aux administrations nationales. Ces avis, ils sont fournis par des spécialistes, fonctionnaires internationaux de carrière ou consultants temporaires, et généralement inspirés par des Comités d'experts composés de savants empruntés aux plus importants instituts et universités du monde. Ces Comités établissent un inventaire des connaissances concernant leur sujet propre, font des recommandations aux administrations sanitaires, et enfin établissent des protocoles de recherches coordonnées pour résoudre les problèmes encore non élucidés.

Ainsi, bien que l'OMS ne possède pas en propre de laboratoires et hôpitaux, elle coordonne néanmoins les recherches de centaines de savants disséminés dans les institutions scientifiques du monde entier, et cette coordination internationale des recherches accélère considérablement le progrès scientifique et technique.

Si son coût est de moins d'un pourcent du budget de l'OMS, cette coordination est cependant une de ses tâches les plus importantes et sans doute l'une des plus efficaces.

Les Comités d'experts et les spécialistes qui leur servent de secrétaires traitent de sujets les plus variés : maladies épidémiques, maladies parasitaires, maladies sociales, grandes endémies tropicales, protection maternelle et infantile, hygiène mentale, techniques sanitaires,

organisation hospitalière, formation des infirmières, des médecins, des hygiénistes, génie sanitaire, statistique médicale, lutte contre l'alcoolisme et les stupéfiants, insecticides, etc.

Si les pays évolués sont en mesure de profiter directement des recommandations techniques des Comités d'experts, il n'en est pas de même de beaucoup de pays et territoires que le jargon international actuel qualifie de « sous-développés ».

C'est surtout pour eux qu'ont été établis les bureaux régionaux de l'OMS. Le personnel de ceux-ci comporte des hygiénistes généraux ayant une longue expérience, à qui sont confiés les rapports avec l'administration sanitaire d'un ou de plusieurs pays dont ils deviennent les conseillers techniques. Au bout de quelques années ils connaissent bien les problèmes sanitaires des pays dont ils s'occupent et les hommes qui doivent y faire face. Ils sont en mesure de faire jouer, pour la solution de ces problèmes, les ressources techniques de l'Organisation, les conseils des spécialistes de Genève, ou des consultants recrutés *ad hoc* et capables d'adapter aux conditions locales les directives techniques élaborées par les Comités d'experts.

L'OMS n'envoie sur place un consultant, une équipe de démonstration, un groupe de spécialistes pour donner un enseignement, qu'à la demande expresse des pays intéressés. L'OMS s'interdit d'agir en supergouvernement et de se substituer aux autorités nationales pour l'accomplissement des tâches qui leur incombent.

L'OMS n'est pas un organe d'assistance directe ; elle ne prétend pas nourrir les affamés, mais aider les pays à empêcher la malnutrition par la diffusion d'une meilleure diététique de l'enfance. Elle ne fonde pas de léproseries, mais elle accélère et diffuse la connaissance des médicaments qui peuvent guérir les lépreux dans les léproseries, et surtout en dehors d'elles, par traitement précoce, sans ségrégation.

L'OMS n'a pas de sanatoria antituberculeux,

(Suite à la page 10)



<sup>1</sup> Elle compte maintenant 88 Etats membres dont l'URSS.

# Tâches de l'UNESCO

par JACQUES MARITAIN

La plupart des articles que nous publions dans ce numéro, sur le Conseil Economique et Social et sur quelques-unes des grandes institutions qui, sous l'égide des Nations-Unies, travaillent pour la paix par le bien-être des peuples, sont de caractère éminemment descriptif. Leurs auteurs n'ont pas manqué de signaler en passant tel ou tel aspect qui intéresse particulièrement les catholiques ou même qui aurait pu devenir pour nous une véritable question de conscience (le problème de la limitation des naissances, par exemple). Mais le but général de ces articles est de faire connaître les institutions et leurs activités.

Nous procédons quelque peu autrement à l'égard de l'UNESCO.

Non, certes pas, que nos lecteurs aient moins d'intérêt à en connaître les buts et le fonctionnement. Au contraire. C'est précisément parce que le champ d'action de Pax Romana est tout à fait voisin de celui de l'UNESCO, parce que nous nous occupons pour une bonne part de problèmes analogues, parce que nous avons des rapports très fréquents avec l'UNESCO, que nos membres et amis connaissent probablement cette institution bien mieux que les autres organisations gouvernementales. D'autre part, la sphère de l'agir humain que touche l'UNESCO est celle de la culture. Sa tâche se situe de manière prédominante sur le plan des activités intellectuelles, c'est-à-dire sur le plan de l'esprit, là où la collaboration avec des hommes à convictions religieuses et philosophiques diverses est plus difficile et délicate.

Il nous a semblé donc particulièrement important d'évoquer, à propos de l'UNESCO, quelques questions fondamentales. Et avant tout celle-ci : la tâche que l'UNESCO s'est donnée est-elle vraiment possible ? Employer l'éducation, la science et la culture à l'œuvre positive de la paix entre les peuples implique un minimum d'accord de pensée entre les hommes. N'y a-t-il pas une contradiction intrinsèque dans ce dessein ? Or, il se trouve qu'un grand philosophe catholique, Jacques Maritain, a déjà élucidé ce même problème il y a dix ans, devant l'UNESCO, lorsqu'il a présidé, comme délégué de la France, sa deuxième Conférence générale à Mexico. C'est de son magistral discours présidentiel que nous extrayons les lignes qui suivent.

Relire maintenant les considérations de Maritain à Mexico aura de plus un autre avantage : cela nous permettra d'estimer à sa juste mesure le chemin parcouru par l'institution. Nous verrons que, en gros, l'UNESCO s'est conformée à ses vœux ; qu'elle est devenue vraiment universelle, avec ses 80 Etats membres et 6 Etats associés ; qu'elle essaye de ne pas de... davantage de place aux sciences physiques et naturelles qu'aux sciences de l'homme ; qu'elle aime aussi se consacrer avant tout sur un nombre restreint de réalisations de grande envergure. Et à ce propos il importe de rappeler les trois projets majeurs, correspondant chacun à un des trois pôles — éducation, science et culture —, qui ont été votés par la IX<sup>e</sup> Conférence générale, à la Nouvelle Delhi : extension de l'éducation primaire en Amérique Latine, recherches scientifiques sur les zones arides et enfin — « last but not least » —, appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Et nous verrons surtout que l'UNESCO a su garder une vision réaliste d'elle-même, de ses fonctions et de ses possibilités ; qu'elle a su borner son idéologie à un ensemble de points pratiques et de principes d'action, ce qui est conforme à sa vocation. Nous voici bien loin, grâce à Dieu, de cette « philosophie de l'UNESCO », matérialiste, darwinienne, pour tout dire scientiste, que prétendait lui inculquer son premier Directeur général, M. Julian Huxley. C'est certainement un gain immense pour l'humanité !

Ce qui fait dès l'abord apparaître comme paradoxale la tâche de l'UNESCO, c'est qu'elle implique un accord de pensée entre des hommes dont les conceptions du monde, de la culture et de la connaissance elle-même sont différentes ou même opposées. Il y a intérêt, me semble-t-il, à regarder en face ce paradoxe, qui n'est qu'une expression de la grande détresse à laquelle l'esprit se trouve réduit de nos jours.

On a parlé, non sans raison, du *babélisme* de la pensée moderne. De fait, les esprits n'ont jamais été si profondément, si cruellement divisés. A mesure que la pensée humaine se compartimente en secteurs de plus en plus spécialisés, il lui devient plus difficile de prendre conscience des philosophies implicites dans lesquelles chacun, quoi qu'il fasse, se trouve effectivement engagé. Les doctrines et les mystiques, les traditions spirituelles et les écoles de pensée se heurtent ainsi sans même que l'une puisse entendre les signes dont les autres usent pour s'exprimer ; la voix que chacun profère n'est que du bruit pour ses compagnons de route. Il n'y a plus de base

commune, si loin qu'on creuse, pour la pensée spéculative, il n'y a plus pour elle de langage commun.

Comment, dans ces conditions, un accord de pensée est-il concevable entre des hommes rassemblés justement pour une tâche d'ordre intellectuel à accomplir en commun, et qui viennent des quatre coins de l'horizon, et qui n'appartiennent pas seulement à des cultures et des civilisations différentes, mais à des familles spirituelles et des écoles de pensée antagonistes ? Ou bien faudrait-il qu'abandonnant la partie, un organisme comme l'UNESCO renonce à toute affirmation de pensée commune et de principes communs, et se contente d'amasser des documents et des enquêtes, des données de fait et des statistiques ? Ou faudrait-il au contraire qu'il s'efforce d'établir un conformisme artificiel des esprits et de définir un commun dénominateur doctrinal qui risquerait, à mesure qu'on en discute, de diminuer jusqu'au point d'évanescence ?

Je crois que la solution est à chercher dans une autre voie : précisément parce que la

finalité de l'UNESCO est une finalité pratique, l'accord peut s'y faire spontanément, non pas sur une commune pensée spéculative, mais sur une commune pensée pratique, non pas sur l'affirmation d'une même conception du monde, de l'homme et de la connaissance, mais sur l'affirmation d'un même ensemble de convictions dirigeant l'action.

Cela est peu sans doute, c'est le dernier réduit de l'accord des esprits. C'est assez cependant pour entreprendre une grande-œuvre, et ce serait beaucoup de prendre conscience de cet ensemble de communes convictions pratiques.

Je voudrais remarquer ici que le mot *idéologie* et le mot *principes* peuvent être entendus en deux sens très différents. Je viens de constater que l'état actuel de division des esprits ne permet pas de s'accorder sur une commune idéologie spéculative, ni sur de communs principes d'explication. Mais s'il s'agit, au contraire, de l'idéologie pratique fondamentale et des principes d'action fondamentaux implicitement reconnus aujourd'hui, à l'état vital sinon à l'état formulé, par la conscience des peuples libres, il se trouve qu'ils constituent grosso modo une sorte de résidu commun, une sorte de commune loi non écrite, au point de convergence pratique des idéologies théoriques et des traditions spirituelles les plus différentes. Il suffit, pour comprendre cela, de distinguer convenablement les justifications rationnelles engagées dans le dynamisme spirituel d'une doctrine philosophique ou d'une foi religieuse, et les conclusions pratiques qui, diversement justifiées pour chacun, sont pour les uns et les autres des principes d'action analogiquement communs. Je suis bien persuadé que ma manière de justifier la croyance en les droits de l'homme et l'idéal de liberté, d'égalité, de fraternité, est la seule qui soit solidement fondée en vérité. Cela ne m'empêche pas d'être d'accord sur ces convictions pratiques avec ceux qui sont persuadés que leur manière à eux de les justifier, toute différente de la mienne ou opposée à la mienne dans son dynamisme théorique, est pareillement la seule qui soit fondée en vérité. S'ils croient tous deux en la charte démocratique, un chrétien et un rationaliste en donneront cependant des justifications incompatibles entre elles, où leur âme et leur esprit et leur sang seront engagés, et là-dessus ils se combattront. Et Dieu me garde de dire qu'il n'importe pas de savoir lequel des deux a raison ! Cela importe essentiellement. Il reste que sur l'affirmation pratique de cette charte ils se trouvent d'accord, et peuvent formuler ensemble de communs principes d'action.

Voilà pourquoi il convient d'insister sur l'importance cruciale — mais limitée à l'ordre pratique — de l'idéologie commune à laquelle, dès sa fondation, l'UNESCO a fait appel, et notamment de la déclaration de principes dans laquelle elle affirmait entre autres, dans le préambule rédigé à la Conférence de Londres, « que la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité, et de respect de la personne humaine et par la

(Suite à la page 6)



Dix ans de *Pax Romana*-MIIC nous rappellent un autre anniversaire, celui de dix ans d'activité de Ramon Sugranyes de Franch comme Secrétaire général du Mouvement.

Pendant les manifestations qui ont commémoré à Rome la date de la fondation de la branche aînée (et cadette en même temps !) de *Pax Romana*, il y a aussi eu un moment, cordial et discret, où *Pax Romana* tout entière et le Movimento Laureati italien ont exprimé leur profonde amitié et leur reconnaissance à Ramon Sugranyes. Nous sommes sûrs que vous tous, chers lecteurs et chères lectrices du Journal, vous vous joindrez à nous pour transmettre notre gratitude à Ramon Sugranyes qui, depuis tant d'années, se dépense sans compter à l'œuvre apostolique de *Pax Romana*. Que la Vierge de Montserrat le garde longtemps à *Pax Romana* et à l'Université de Fribourg. Et vous, chers lecteurs, donnez à l'idéal de *Pax Romana* votre appui et votre collaboration, c'est le meilleur moyen de dire à Ramon Sugranyes : Merci.

## UNESCO

(Suite de la page 5)

volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes » ; et « que, la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance ». Voilà pourquoi j'estime qu'une des tâches majeures entreprises par les Nations-Unies est cette nouvelle déclaration des droits de l'homme à la rédaction de laquelle l'UNESCO contribue.

Plus généralement, s'il est vrai non seulement que la finalité de la tâche de l'UNESCO est une finalité pratique, mais que de cette finalité pratique dépendent à la fois l'accord des esprits dans son sein et l'efficacité de son action, n'apparaît-il pas que c'est en se concentrant avant tout sur un nombre restreint de réalisations de grande envergure que l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture a le plus de chances de satisfaire à l'œuvre difficile qui lui est assignée, et de répondre à ce que les peuples attendent d'elle ? C'est là un vœu que dans des réunions précédentes les représentants de la France ont eu déjà l'occasion de formuler.

A ce vœu j'aimerais en joindre un autre : c'est que les sciences humaines ne soient pas pour nous l'objet d'une moindre prédilection que les sciences physiques et naturelles. Ne semble-t-il pas évident que la connaissance de l'homme et le développement d'un nouvel humanisme sont, dans l'ordre de la science et de la culture, ce qui importe le plus aux préparations d'une paix durablement établie ? Et la connaissance de l'homme est beaucoup plus difficile, et beaucoup moins avancée, que celle du monde physique, elle a donc d'autant plus besoin d'être aidée et encouragée. On est surpris, à ce point de vue, de constater que jusqu'à présent, dans le budget de l'UNESCO, non seulement la part des dépenses administratives dépasse dans des proportions considérables celle des dépenses créatrices, mais que dans cette dernière catégorie elle-même, la part faite aux sciences humaines, à l'ensemble de connaissances que le président Roosevelt appelait si justement la science des relations humaines, a été si inégale à celle qui a été attribuée aux sciences de la nature matérielle.

J'aimerais ajouter aussi cette remarque, que faire servir la science, la culture et l'éducation à l'œuvre de la paix ne consiste pas à séparer l'une de l'autre l'organisation du travail scientifique et l'action pour la paix, je veux dire à s'adonner d'une part à une analyse et une planification toutes théoriques qui se voudraient exhaustives, et à réserver d'autre part l'activité pratique en faveur de la paix à un simple effort de diffusion de l'idéal de l'UNESCO et d'utilisation des techniques de large information, — mais consiste plutôt à organiser rationnellement le travail scientifique lui-même, comme le travail culturel et éducatif, en fonction de l'œuvre de paix à promouvoir.

La finalité de l'œuvre de l'UNESCO, c'est de contribuer à la paix du monde, à la sécurité internationale et à l'intérêt durable des peuples par le moyen de l'Éducation, de la Science et de la Culture. Nous savons tous qu'il n'y a pas de paix sans justice. Nous savons tous que, comme il est dit dans le préambule auquel je faisais allusion il y a un moment, « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Et nous savons tous que si l'œuvre de paix doit être préparée dans la pensée des hommes et dans la conscience des nations, c'est à condition que les esprits arrivent à se persuader profondément de principes tels que les suivants : qu'une bonne politique est d'abord et avant tout une politique juste ; que chaque peuple doit s'appliquer à comprendre la psychologie, le développement et les traditions, les besoins matériels et moraux, la dignité propre et la vocation historique des autres peuples, parce que chaque peuple doit avoir en vue non seulement son propre avantage, mais aussi le bien commun de la famille des nations ; que cet éveil de la compréhension mutuelle et du sens de la communauté civilisée, s'il suppose, étant donné, hélas, les habitudes séculaires de l'histoire humaine, une sorte de révolution spirituelle, répond à une nécessité de salut public dans un monde qui désormais est un pour la vie ou pour la mort tout en restant désastreuseusement divisé quant aux intérêts et aux passions politiques ; que placer l'intérêt national au-dessus de tout est le moyen sûr pour tout perdre ; qu'une communauté d'hommes libres n'est pas concevable s'il n'y est pas reconnu que la vérité est l'expression de ce qui est, le droit, de ce qui

est juste et non pas de ce qui sert le mieux à un moment donné l'intérêt du groupe humain ; qu'il n'est pas permis de mettre à mort un innocent parce qu'il est devenu pour la nation un fardeau inutile et coûteux ou parce qu'il gêne le succès des entreprises d'un groupe quelconque ; que la personne humaine a une dignité que le bien même de la communauté suppose et se doit de respecter, et qu'elle a comme personne humaine, comme personne civique, comme personne sociale ou ouvrière, des droits fondamentaux et des obligations fondamentales ; que le bien commun prime des intérêts particuliers, que le monde du travail a droit aux transformations sociales requises par son accession à sa majorité historique, et que les masses ont droit à participer aux biens de la culture et de l'esprit ; que le domaine des consciences est inviolable ; que les hommes de différentes croyances et de différentes familles spirituelles doivent reconnaître leurs droits mutuels comme concitoyens dans la communauté civilisée ; que l'État a le devoir, en vue même du bien commun, de respecter la liberté religieuse comme la liberté de la recherche ; que l'égalité fondamentale des hommes fait des préjugés de race, de classe ou de caste, et des discriminations raciales une offense à la nature humaine comme à la dignité de la personne et un péril radical pour la paix.

Si un état de paix qui mérite vraiment ce nom et qui soit solide et durable doit être établi un jour entre les peuples, cela ne dépendra pas seulement des arrangements politiques, économiques et financiers conclus par les diplomates et les hommes d'État, cela ne dépendra pas seulement de l'édification juridique d'un organisme coordinateur véritablement supra-national pourvu d'efficaces moyens d'action, cela dépendra aussi de l'adhésion profonde obtenue dans la conscience des hommes par des principes pratiques tels que ceux que je viens de rappeler. Et cela dépendra aussi, pour dire les choses telles qu'elles sont, de ce supplément d'âme dont Bergson déclarait que notre monde agrandi par la technique a besoin, et d'une effusion victorieuse de cette suprême et libre énergie qui vient en nous de plus haut que nous et dont, à quelque école de pensée, à quelque confession religieuse que nous appartenions, nous savons que le nom est l'amour fraternel, et a été prononcé de telle façon par l'Évangile qu'il a ébranlé pour toujours la conscience humaine.

## TABLE DES MATIÈRES

|   |          |
|---|----------|
| La Parole du Saint-Père . . . . .               | 1-2      |
| Pour bâtir la paix (ECOSOC) . . . . .           | 3-15     |
| La lutte contre les maladies<br>(OMS) . . . . . | 4-10     |
| Tâches de l'UNESCO . . . . .                    | 5-6      |
| L'Assistance technique . . . . .                | 7-15     |
| Editorial . . . . .                             | 8        |
| Assemblée du MIIC, conclusions . . . . .        | 9        |
| En aidant les réfugiés . . . . .                | 11-12    |
| Contre la faim... (FAO) . . . . .               | 13-16    |
| Problèmes du travail (OIT) . . . . .            | 14-15-16 |

# Pour améliorer les niveaux de vie

par MAURICE MILHAUD

*Chef du Bureau européen de l'Administration de l'Assistance technique, Représentant des Nations-Unies pour les Affaires sociales en Europe*

Le programme d'assistance technique adopté par l'Assemblée générale des Nations-Unies en 1949, connu sous le nom de « Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique<sup>1</sup> », s'étend à tous les domaines qui correspondent aux champs de responsabilité de l'Organisation des Nations-Unies et des sept institutions spécialisées participantes<sup>2</sup>. La mise en œuvre de ce Programme est assurée par le Bureau de l'Assistance technique (BAT).

Dans la répartition des tâches entre les organisations participantes, le Secrétariat des Nations-Unies prend la responsabilité du développement économique et industriel, de l'administration publique et du développement social. L'Administration de l'Assistance technique (AATNU) a été précisément créée par le Secrétaire général des Nations-Unies pour s'occuper de ces secteurs. L'AATNU collabore étroitement pour la mise en œuvre du Programme avec les services substantifs du Secrétariat des Nations-Unies : le Département des Affaires économiques et sociales et les Commissions régionales (Extrême-Orient et Asie, Amérique Latine et Europe), dont les connaissances techniques sont uniques dans leur genre.

Dès 1946, avant que le Programme élargi fût adopté, plusieurs résolutions votées par l'Assemblée générale avaient introduit une assistance technique du Secrétariat dans ces mêmes domaines, ouvrant ainsi la voie au Programme élargi.

Le secteur qui revient au Secrétariat des Nations-Unies couvre, pour le développement économique, les enquêtes économiques, les mesures propres à favoriser les échanges commerciaux et les coopératives ; pour le développement industriel, la mise en valeur des ressources primaires, des ressources minérales, la production et la distribution d'énergie, le développement des ressources pétrolières et hydrauliques, les méthodes et procédés industriels ; les transports et communications par route, chemin de fer, ports, navigation intérieure et maritime, les communications postales ; les finances publiques ; les statistiques ; l'administration publique ; les services sociaux et le progrès social y compris les enquêtes sociales, la situation démographique et les migrations, l'habitat, l'urbanisme, l'aménagement des collectivités et le service social rural dans la mesure où les projets s'y rapportant intéressent le développement économique.

Comme on le voit, les champs ainsi couverts sont précisément ceux sur lesquels doit être

menée l'action principale pour atteindre le but recherché par l'assistance technique, donnée aux pays en voie de développement en vue de « renforcer leurs économies nationales grâce au développement de leurs industries et de leur agriculture, de favoriser leur indépendance économique et politique dans l'esprit de la Charte des Nations-Unies, et de permettre à leur population entière d'atteindre un niveau plus élevé de bien-être économique et social ». Or la très grande majorité des populations du monde — les deux tiers de celles-ci — vivent dans des pays où les conditions prévalantes impliquent la misère, la faim, la maladie, l'ignorance, tous facteurs de déséquilibre et de trouble pour le monde entier.

Pour ces populations, le développement économique doit permettre la création des richesses et, par suite, des ressources nécessaires pour établir de façon stable et progressive les services de santé, d'éducation, de bien-être social, de sécurité sociale, de protection dans le travail, qui favoriseront l'élévation des principaux éléments du niveau de vie prenant place à côté du pouvoir d'achat du salaire.

De même que le progrès économique, l'administration publique a un rôle de premier plan à jouer dans ces efforts, car l'utilisation rationnelle et durable par les pays bénéficiaires des connaissances accrues provenant de l'assistance technique, fournie par toutes les organisations participant au Programme élargi, est étroitement associée à l'existence d'une bonne administration nationale, régionale et locale. La nature de l'assistance technique est déterminée par le gouvernement demandeur, elle n'est donnée qu'aux gouvernements ou par leur intermédiaire, et, dans toute la mesure du possible, sous la forme demandée par eux. Le gouvernement reste donc l'organe responsable pour la propagation dans le pays des techniques nouvelles introduites par le Programme. Il ne peut réaliser pleinement cette fonction qu'avec des services administratifs nationaux compétents et efficaces capables d'utiliser au mieux la présence des experts et de mettre en œuvre après leur départ les recommandations acceptées, ainsi que de tirer le maximum de bénéfice de l'expérience des boursiers envoyés à l'étranger.

Dans le domaine du développement social, l'assistance technique est également nécessaire, notamment dans toute une série de projets pour lesquels la réalisation de leurs objectifs économiques — par exemple la création de nouvelles zones industrielles — conduirait à l'égard des populations en cause à des abus graves comparables à ceux connus au 19<sup>e</sup> siècle lors de l'introduction du machinisme sous l'influence de la révolution industrielle, s'il n'était pas fait face par anticipation à ses conséquences sociales défavorables.

Soulignons que — de tels cas étant mis à part — dans la théorie du développement économique, le progrès social est la conséquence de l'effort déployé par la partie active de la population pour augmenter les richesses du pays par l'essor industriel. Le progrès social est en quelque sorte le « dividende » payé par la collectivité aux populations nationales, la part qui leur revient des efforts qu'elles fournissent dans cette grande action coopérative. L'utilisation par la collectivité de ce « dividende » doit lui permettre d'assurer un niveau plus élevé de bien-être grâce à une politique hardie de l'habitat sans laquelle il n'y a pas de politique sociale durable, à une protection appropriée donnée à l'enfance, à la jeunesse, à la famille, à une politique d'éducation (et non de répression) dans les domaines de la délinquance et du crime, à des services sociaux d'aide aux personnes en situation physique et mentale normale ou anormale, fournis par des travailleurs sociaux bien formés et leurs tâches et hautement qualifiés.

La place manque ici pour montrer dans les détails comment ces divers objectifs sont progressivement réalisés par les moyens offerts d'une part par le Programme élargi et d'autre part par les programmes réguliers d'assistance technique de Nations-Unies. Qu'il suffise de dire, pour situer l'importance du Programme élargi dont le budget annuel atteint actuellement une trentaine de millions de dollars, obtenus par contributions volontaires des gouvernements, que pendant l'année 1955, 2108 experts et 2431 boursiers ont été envoyés pour réaliser des missions d'assistance technique. Dans cet ensemble, le nombre des

(Suite à la page 16)

L'Assistance technique  
en faveur de  
l'Asie du sud-est (FAO)  
... riz - espoir de millions  
d'êtres humains



<sup>1</sup> Voir Résolution 222 (IX) du Conseil économique et social des Nations-Unies, approuvée par la Résolution 304 (IV) de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Les sept institutions spécialisées des Nations-Unies participant au Programme élargi sont : l'Organisation internationale du Travail ; l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) ; l'Organisation de l'Aviation civile internationale ; l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; l'Organisation météorologique mondiale ; l'Union internationale des Télécommunications.

En outre, la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement et le Fonds monétaire international collaborent comme observateurs.

## Editorial

C'est à Rome, en avril 1947, après vingt-six ans d'activité, que *Pax Romana* obtint sa consécration définitive, ce que nous avons appelé alors sa « confirmation », des mains du Souverain Pontife : de nouveaux statuts ont été votés et ont reçu — pour la première fois — l'approbation du Saint-Siège. La réorganisation qui venait de s'opérer au sein de *Pax Romana* était bien plus qu'une simple modification de statuts. L'organisme qui depuis un quart de siècle déjà incarnait l'idéal d'une communauté universitaire catholique étendue au monde entier, vivante, authentique, animée d'un véritable esprit d'apostolat, s'élargissait désormais en un double Mouvement, une branche destinée à rassembler les étudiants catholiques de tous les pays, l'autre appelant à une union de type nouveau les intellectuels (ou les « diplômés »).

Dix ans plus tard, de tels événements devaient être commémorés dignement. Aussi le Mouvement international des Intellectuels catholiques a-t-il choisi Rome et la semaine de Pâques pour y célébrer, dans les sentiments de joie et de reconnaissance qui remplissent toute la liturgie pascale, le X<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, dans les mêmes lieux et aux mêmes dates qui l'avaient vu naître. Et le Comité directeur du Mouvement international des Etudiants avait tenu à se joindre aux « aînés » à cette occasion.

Pour notre *Journal* aussi mai 1957 est une date jubilaire : le *Journal* a repris sa publication à partir des journées de Rome de 1947 et depuis, pendant ces dix années, il a paru régulièrement.

C'est un devoir bien agréable que celui de dire merci, publiquement, à tous ceux qui ont bien mérité de *Pax Romana* par le passé. M. Roger Millot, ancien président et membre d'honneur du Conseil du MIIC, s'en est acquitté à Rome, lors de la séance solennelle au Palais de la Chancellerie Apostolique. Parmi tous ceux à qui il lui fallait rendre hommage, il n'a cité qu'un seul nom, inoubliable, l'abbé Joseph Gremaud, jusqu'à la fin de sa vie l'animateur et le personification même de *Pax Romana*. Dans ce *Journal*, alors que nous voulons fêter par un numéro spécial les dix ans de sa parution régulière, il est bon d'associer à notre joie quelqu'un qui en a été longtemps le principal responsable, Bernard Ducret. Depuis quelques mois il a quitté matériellement le Secrétariat général de *Pax Romana*, mais lui aussi, comme tant d'autres que nous n'oublions pas, il poursuit ailleurs sa tâche dans le même esprit qui nous fait poursuivre la nôtre.

Le point culminant, le moment le plus émouvant de la dernière rencontre romaine demeurera sans doute l'audience que Sa Sainteté le Pape Pie XII a bien voulu nous accorder. Le Souverain Pontife ne s'est pas contenté d'accueillir paternellement les dirigeants, anciens et actuels de *Pax Romana*. Devant les quelque quatre cents participants à l'Assemblée et beaucoup de nos amis venus spécialement,

dans la Salle Royale de son Palais du Vatican, il s'est plu à traiter « en guise d'introduction » le thème même de travail de l'Assemblée.

Ce thème que le Saint-Père a qualifié de « très vaste et très actuel » était : la situation et le rôle des intellectuels catholiques dans la communauté mondiale en formation. Il avait été choisi pour résumer en quelque sorte et couronner les thèmes abordés en dix ans de travail, pour attirer aussi particulièrement l'attention de nos membres sur l'une des raisons d'être fondamentales de *Pax Romana* : la présence des catholiques dans la vie internationale.

Quelle joie et quel encouragement pour nous tous d'entendre le Souverain Pontife en personne développer quelques aspects parmi les plus importants du sujet ! Et avec quelle largeur de vues et avec quelle ouverture d'esprit sur les problèmes du monde actuel !

« D'abord — nous dit le Saint-Père — le but le plus élevé » de notre apport à la communauté mondiale en formation : le chrétien « sait que cette unification, voulue par le Créateur, doit aboutir à l'union des esprits et des cœurs dans une même foi et un même amour ». Telle est la vérité révélée, qui doit être lumière de notre intelligence, ressort de notre action, réconfort de nos âmes. Et tout de suite, tournant ses yeux vers le monde qui nous entoure, le Père commun pose lui-même la grave, l'angoissante question de conscience qui tourmente le cœur de tout chrétien lorsqu'il se lance à collaborer avec ses frères d'autres convictions : « Est-ce à dire qu'on ne peut collaborer au service de la communauté mondiale dans les institutions où Dieu n'est pas reconnu expressément comme l'auteur et le législateur de l'Union ? »

Et la réponse, complète, nuancée, rassurante et exigeante à la fois, d'un Père qui connaît les vrais besoins de ses enfants, remplit toute la deuxième partie du discours de Sa Sainteté. Qu'on veuille le lire et le méditer souvent, ce discours, car il restera comme la charte des catholiques appelés à prendre une part active à la vie internationale organisée.

L'assemblée s'est ouverte le mardi de Pâques par la sainte messe en la Basilique de Sainte-Marie-Majeure. Elle s'acheva, le soir du dimanche de Quasimodo, à Saint-Jean-de-Latran. La séance commémorative proprement dite s'est déroulée dans le cadre solennel du Palais de la Chancellerie apostolique, en présence de LL. EE. les Cardinaux Pizzardo, protecteur de *Pax Romana*, Lercaro et Valeri, de plusieurs ministres du gouvernement italien, de quatre évêques, du Corps diplomatique et des représentants de diverses organisations internationales, dont l'UNESCO, l'Organisation internationale du Travail et la FAO. Les séances statutaires et les journées d'études de l'assemblée se sont succédé, avec un rythme de travail intense, à la *Domus Mariae*, magnifique maison de congrès que la Jeunesse féminine d'Action catholique italienne a fait construire dans la banlieue de Rome. Chaque soir, une réception ou un concert fut offert aux congressistes...

Nos lecteurs ne s'attendent pas en à trouver ici un compte rendu détaillé. Le Secrétariat

général fera paraître prochainement le procès-verbal des séances statutaires. Ensuite — le plus tôt possible ! — les textes des conférences, du discours du Saint-Père, le résumé des discussions, seront réunis en un beau volume imprimé. Pour le moment, dans ce même numéro du *Journal*, nous n'allons faire que deux exceptions : pour le mémorable discours pontifical, qu'il importe de faire connaître le plus largement et le plus rapidement possible, et pour le document de conclusions de l'Assemblée, synthèse excellente des enseignements reçus et des leçons que nous pouvons en tirer pour le travail quotidien.

Quelque chose pourtant doit être dite encore ici. Tout d'abord, la très grande valeur des conférences prononcées par S. Em. le Cardinal Lercaro, archevêque de Bologne, et MM. Joseph Folliet, vice-président des Semaines Sociales de France, Hugh O'Neill, professeur à l'Université de Swansea (Grande-Bretagne), Rudolf Salat, conseiller de l'ambassade d'Allemagne près le Saint-Siège, et Raymond Scheyven, député belge, ancien président du Conseil Economique et Social de l'ONU. Ainsi que la haute tenue intellectuelle des discussions. Le nombre et la qualité des personnalités présentes, sans oublier les adhésions ferventes de tant d'illustres amis que leurs devoirs retenaient loin de Rome, ont constitué pour les responsables de *Pax Romana* un précieux témoignage de confiance.

Et que dire de l'accueil si fraternel de nos amis italiens ? Nous tous nous avons été éblouis par la largesse du gouvernement et émus par le dévouement généreux des dirigeants et des membres du *Movimento Laureati*. Qu'ils en soient ici, les uns et les autres, cordialement remerciés.

Enfin, le XI<sup>e</sup> Assemblée plénière du MIIC nous réservait une grande joie supplémentaire : trois Polonais de nos amis, rédacteurs de la revue hebdomadaire catholique *Tygodnik Powszechny* ont pu faire le voyage de Cracovie à Rome, tout exprès pour assister à notre Assemblée. Ce fait, premier et unique jusqu'ici dans les annales catholiques depuis que le tragique « rideau de fer » a coupé le monde en deux, se devait d'être relevé.

La documentation sur l'assemblée de Rome ne remplit qu'une petite partie de ce *Journal*. Le reste, est consacré aux grandes organisations internationales de portée universelle : l'ONU et ses agences spécialisées.

Ce sont ces institutions qui ont entrepris — au milieu de toutes les difficultés et avec toutes les limitations que la situation politique comporte — l'édification d'une communauté vivable. C'est à ces organisations en premier lieu que le Saint-Père songeait, très probablement, lorsqu'il a prononcé son discours. Nous pensons être tout à fait dans le sens des consignes données par Sa Sainteté — et nous restons en tout cas dans la ligne d'un des intérêts primordiaux de *Pax Romana* — en publiant ce vaste dossier d'information. Nous sommes profondément reconnaissants à tous ceux qui ont bien voulu y collaborer. Et nous sommes persuadés que nos lecteurs nous sauront gré de leur fournir ainsi, immédiatement, une illustration de quelques-uns des efforts organisés, à l'échelle mondiale, pour répondre à l'attente du monde.

R. S. F.





## CONCLUSIONS GÉNÉRALES

### de la XI<sup>e</sup> Assemblée Plénière du MHC

Le Mouvement international des Intellectuels catholiques, *Pax Romana*, rassemblé à Rome pour le X<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, exprime tout d'abord sa respectueuse et filiale gratitude au Père commun des fidèles qui a daigné lui adresser, à l'ouverture de ses travaux, des encouragements paternels et d'importantes directives sur le rôle des intellectuels catholiques dans la communauté mondiale en formation.

I. L'idée d'une *communauté mondiale* tend à prendre corps aux différents niveaux des structures et des activités humaines. Se frayant un difficile chemin à travers les conflits d'idéologies et d'intérêts, les nécessités économiques et techniques et l'obscur besoin d'une fraternité universelle, cette aspiration s'enracine dans l'unité d'origine et la participation de tous les hommes à une même nature.

Les perspectives ouvertes par la foi chrétienne sur la commune destinée de l'humanité et sa vocation à la vie surnaturelle, apportent une justification encore plus profonde à ce besoin. Elles fortifient en même temps l'espérance d'une réalisation temporelle tout en invitant à une attitude réaliste quant à ses étapes et modalités: le chrétien, qui doit assumer cette aspiration pour lui donner son sens et en permettre un accomplissement vraiment humain, voit dans la communauté mondiale en formation une ébauche et un reflet, au plan temporel, de cette société divine appelée à s'épanouir en toute sa plénitude en dehors du temps.

L'universalisme surnaturel, qui est don de Dieu aux hommes par le Christ et dans le Christ, apparaît aux chrétiens comme la préfiguration parfaite de tout universalisme authentique et le principe animateur de toute tentative qui vise à son achèvement. Les croyants trouvent en effet dans l'unité de foi et de culte de l'Eglise, dans la communion qu'établit entre eux la charité sacramentelle, la lumière et les moyens spirituels qui leur permettent d'apporter à l'œuvre commune de tous les hommes de bonne volonté leur part originale et irremplaçable.

II. Le chrétien se refuse au pessimisme que la vision du chaos intellectuel dû à la crise moderne de la *culture*, engendre dans nombre d'esprits. Sa foi même lui interdit de succomber à la tentation de l'absurde, de la révolte ou du désespoir.

Tout homme a droit à la culture sans laquelle il n'est pas pour lui d'épanouissement. Les conditions actuelles du savoir, l'unification progressive du monde, l'extension prise par la presse, le cinéma, la radio et la télévision, contribuent à l'éclosion d'un nouveau type de culture. La lumière de la foi donne au chrétien un sens plus aigu et plus sûr des valeurs permanentes et universelles, sans lesquelles il n'est point de culture, et favorise d'autre part chez lui une juste appréciation des diversités légitimes et nécessaires. Car l'homme cultivé d'aujourd'hui est celui qui, possédant une spécialisation et enraciné dans une culture particulière, sait ouvrir son esprit et son cœur à l'universel.

Le christianisme, qui assume tout ce qui est valable du patrimoine humain, parce qu'il repose sur une estime profonde de la raison

et sur le sens de la vérité objective, parce qu'il est la religion d'un Dieu personnel entrant en communion d'amour avec des personnes, parce que sa transcendance même le situe au-dessus de toutes les cultures, et parce que, partant d'une doctrine de l'Incarnation, il joint à la vision de l'Universel le respect du singulier, se révèle le ferment privilégié du seul humanisme vraiment humain.

III. Le chrétien reconnaît la valeur humaine de la technique et le rôle capital qu'elle est appelée à jouer dans le processus d'unification du monde. Par l'esprit d'objectivité et de soumission au fait, par la rigueur nécessaire de leur méthode, *les sciences et les techniques* créent peu à peu un langage commun et une mentalité commune qui de soi favorisent le



La séance commémorative

sens de la solidarité et de la vérité.

Les sciences et les techniques, il est vrai, demeurent des valeurs ambiguës, capables de conduire la société humaine au chaos ou à la destruction aussi bien qu'à l'unité. Ici encore il appartient au chrétien de rendre impossible une perversion de ce qui est, de sa nature, facteur d'ordre et de maîtrise du monde. C'est dans la mesure où, fidèle au plan de Dieu, l'homme fait servir les sciences et les techniques au vrai bien des personnes et de la communauté humaine en voie d'unification, qu'il dissipera l'angoisse et la peur et relèvera le défi que pose à l'esprit humain le développement prodigieux des découvertes contemporaines.

IV. La tâche d'urgence qui s'impose à notre monde et dont l'accomplissement ou le non-accomplissement jugera notre époque, c'est de supprimer l'injustice criante et croissante dont est victime la plus grande partie de l'humanité. La faim, la maladie, la privation des connaissances élémentaires indispensables au minimum de vie spirituelle et même simplement humaine, ces fléaux qui font *la misère des hommes*, la science elle-même nous prouve qu'ils ne sont point des maux inéluctables dont l'humanité devrait prendre son parti. Aussi bien les considérations politiques et économiques que les exigences morales de justice et de charité nous font un devoir strict de mettre en œuvre toutes les ressources et toutes les énergies dont nous disposons pour effacer une iniquité qui met notre société en état d'accusation.

En outre, il faut bien le dire, les peuples favorisés ne doivent pas oublier qu'ils ont pour la plupart un devoir de réparation pour tant d'injustices et d'erreurs commises par les chrétiens de « ce vieux et non exemplaire Occident ». Cette lutte contre la misère, entreprise en esprit de vraie solidarité, créera entre les hommes des liens qui les uniront plus que la misère ne les sépare en les dressant les uns contre les autres, mais elle ne sera pas possible sans un parti pris d'austérité et un sens du sacrifice dont le chrétien doit être à même, mieux que tout autre, de comprendre la fécondité.

V. Le Souverain Pontife a maintes fois attiré l'attention du monde sur les conditions d'un *ordre international* juste et fraternel, correspondant aux exigences de la raison et accordé aux lumières de la foi.

L'idée généreuse d'un Etat mondial n'est cependant pas réalisable à l'heure actuelle ou dans un avenir prochain. Tant que les esprits n'auront pas renoncé à la notion de la souveraineté nationale, d'ailleurs illusoire et en fait inexistante, cet Etat mondial ne pourrait être construit que par la contrainte et au sein d'un système totalitaire.

Quelles que soient leurs limites et leurs imperfections, des institutions internationales existent. Loin de les ignorer, il importe de reconnaître la valeur des buts qu'elles poursuivent et les nécessités mondiales auxquelles elles s'efforcent de répondre, dans l'ordre politique et militaire certes, mais davantage encore au plan économique, social et culturel; et il importe aussi de travailler à rendre leur action plus étendue et plus efficace. Dans cet effort, les organisations privées, appelées à représenter l'opinion publique, ont un rôle irremplaçable à jouer.

Les chrétiens qui, par crainte de « cautionner un système politique ou social inadmissible », hésiteraient à apporter à ces organisations une collaboration que d'ailleurs elles sollicitent, se souviendront des directives que le Souverain Pontife nous adresse aujourd'hui-même. Ils se rappelleront que « il existe un vaste domaine, sur lequel les esprits affranchis de préjugés et de passions peuvent se mettre d'accord et s'entraider en faveur d'un bien commun réel et valable, car la saine raison suffit à établir les bases du droit des gens, à reconnaître le caractère inviolable de la personne, la dignité de la famille, les prérogatives et les limites de l'autorité publique. C'est pourquoi la coopération des catholiques est souhaitable dans toutes les institutions qui respectent, en théorie et en pratique, les données des lois naturelles ».

En face d'une telle attente du monde, les intellectuels catholiques prennent une nouvelle conscience de leurs responsabilités. Détenteurs d'une conception de l'homme qui, tout en enracinant celui-ci dans l'univers visible et en le vouant à des tâches temporelles, le reconnaît fils de Dieu et membre d'un peuple racheté, en marche vers la vie éternelle, c'est à eux qu'il incombe au premier chef de penser et de proclamer les principes d'une véritable unité de la famille humaine, en fonction des besoins réels de la vie actuelle et de l'avenir, dans la lumière des enseignements de l'Eglise. Ils trouveront dans la contemplation et dans l'amour du Christ mort et ressuscité les sources d'une générosité active, car il y a « plus de noblesse à servir qu'à se laisser servir, de joie à donner sa vie pour ses frères qu'à la réserver pour soi seul ».

OMS

(Suite de la page 4)

mais elle coordonne les recherches sur les médicaments antituberculeux et, en collaboration avec le Fonds international de Secours de l'Enfance (FISE ou UNICEF), elle organise des équipes de démonstrations de vaccination antituberculeuse par le BCG, qui ont déjà testé 192 millions de personnes et protégé 74 millions d'entre elles.

Peut-être est-ce dans le domaine du paludisme, la maladie qui dans le monde cause la plus forte morbidité et mortalité, que l'action de l'OMS s'est exercée avec le plus d'ampleur et d'efficacité.

Le schéma d'action est le suivant. Un pays se rend compte que dans telle partie de son territoire la population est « saignée » par le paludisme. Elle demande l'assistance de l'OMS. Celle-ci envoie, sur place, une équipe de trois spécialistes. L'un, médecin, mesure la fréquence de l'infection dans les divers éléments de la population; l'autre, entomologiste, détermine quels sont les espèces de moustiques en cause et leurs habitudes locales; le troisième, ingénieur sanitaire, fait les plans d'organisation de la lutte contre les moustiques responsables par pulvérisation d'insecticides tels que le DDT.

Le FISE souvent fournit insecticides, jeeps et autre matériel nécessaire; le gouvernement fournit la main-d'œuvre locale pour les transports, pulvérisations, etc., et surtout elle accole à l'équipe internationale une équipe de ses fonctionnaires qui, en trois, quatre, ou six mois, acquerront les techniques de leurs confrères étrangers.

Sous leurs yeux en effet se déroulera la campagne, son plan, son application à village après village, et enfin la mesure de son efficacité.

Après le départ des étrangers, les fonctionnaires locaux, devenus à leurs tours leaders et éducateurs d'équipes secondaires, continueront, avec le même matériel, l'action commencée, et l'étendront à des régions nouvelles.

C'est ainsi que dans l'Inde 120 millions de gens ont été libérés du paludisme qui les rongait. C'est ainsi qu'à Ceylan le rendement des paysans libérés des fièvres a tellement augmenté, que d'importateur de riz, ce pays en est devenu exportateur, et que sa crainte du surpeuplement a été calmée.

On comprend, en voyant ces exemples, que l'aide technique aux pays absorbe plus de deux tiers du budget de l'OMS.

Comme les contributions à ce budget sont proportionnelles aux ressources des États membres, le mécanisme général de l'OMS est en somme une assistance des pays les plus évolués aux moins évolués par l'envoi de spécialistes et la fourniture d'avis techniques.

C'est donc là une œuvre de solidarité internationale aussi bien qu'une œuvre humanitaire.

La contribution de l'OMS à cette œuvre d'entraide sanitaire représente, nous l'avons dit, la majeure partie de son budget, qui est d'une dizaine de millions de dollars par an; mais cette somme est plus que doublée par les contributions du FISE et du fonds d'Assistance technique des Nations-Unies.

Ceci ne représente qu'une partie de la collaboration entre l'OMS et les autres Institutions spécialisées. Celle-ci se manifeste avec l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA ou FAO) en ce qui concerne les problèmes de nutrition; avec l'Organisation

internationale du Travail pour ce qui est des maladies professionnelles, de la santé des émigrants, des niveaux de vie, et des études familiales.

L'OMS a également établi des liens de collaboration technique avec une série d'Associations internationales de techniciens de telle ou telle branche de la médecine ou de l'hygiène: lèpre, cancer, tuberculose, trachome, et des groupements professionnels de médecins, d'infirmières et de travailleurs sociaux.

Que cette collaboration soit simplement de fait, ou soit consacrée par un lien de reconnaissance officielle<sup>1</sup>, elle a l'avantage de mettre en rapport avec les éléments techniques de l'OMS, en outre, des administrations sanitaires, correspondants normaux de l'organisme intergouvernemental qu'est l'OMS, des praticiens de la médecine et de l'hygiène dont les apports et les besoins sont d'un ordre différent et complémentaire.

\*

Certains domaines de la santé et de l'hygiène qui sont du ressort de l'OMS ne sont pas sans incidences morales, et par conséquent religieuses.

On pouvait craindre *a priori* qu'un organisme médico-sanitaire intergouvernemental de caractère mondial — et par conséquent non chrétien — comme l'est l'OMS, ne prit des positions dans le domaine de l'eugénique, de la maternité, de l'hygiène mentale, qui soient en désaccord avec la morale chrétienne. En fait, dans le domaine de la génétique, la seule action de l'OMS a été d'étudier les répercussions possibles des radiations résultant des fissions atomiques sur les mutations de gènes.

Dans celui de l'hygiène mentale, les recommandations faites sur la parité harmonie avec la morale catholique, et l'on peut citer à cet égard le rapport du Dr Bowlby, montrant la supériorité de la proximité maternelle pour le tout-petit, par rapport à toutes les formes d'élevage en institutions.

La question de la limitation des naissances, posée par deux pays du sud-est de l'Asie, où la crainte du surpeuplement était vive en raison de l'équilibre alimentaire précaire, fut la seule qui mérita d'alarmer l'opinion catholique.

En fait, à une forte majorité, les Assemblées mondiales de la Santé de 1950 et de 1952 décidèrent que l'OMS n'avait pas à intervenir dans un domaine qui n'était pas celui de la protection de la santé, et au sujet duquel il n'y avait pas unanimité parmi ses membres. Cette décision a été appliquée rigoureusement depuis lors.

Il serait erroné de croire que les relations entre l'Eglise catholique et l'OMS ont été faites de défiance réciproque.

Dès 1949, le Pape Pie XII, recevant les participants à la II<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé, approuvait chaleureusement l'objet de leurs travaux et la Constitution de l'OMS. Il rappelait que « l'Eglise, loin de considérer la santé comme un objet d'ordre exclusivement

<sup>1</sup> Mentionnons parmi les organisations ainsi reconnues le Comité international catholique des Infirmières et Assistantes de Médecine sociale. La reconnaissance officielle de ce Comité, réalisée en 1954, avait comporté de sérieuses difficultés du fait de son caractère confessionnel (non universel), et aussi de la reconnaissance antérieurement accordée à l'Association internationale des Infirmières, dont le champ d'activité était en grande partie commun; il fallut modifier les principes d'unicité et d'universalité des organismes reconnus pour admettre le CICIAM.

biologique... l'a toujours comptée au nombre des conditions de la dignité et du bien total de l'humanité, de son bien corporel et spirituel, temporel et éternel<sup>1</sup> ».

Faisant allusion à l'effort d'entraide pratiqué au sein de l'OMS entre les pays évolués et ceux où le niveau de l'hygiène et de la santé était de beaucoup inférieur, il louait « la noble impulsion de bonté et de solidarité humaine<sup>2</sup> » qui l'inspirait, et constatait que l'OMS apportait « à cette entreprise éminemment humanitaire et sociale » un concours plus efficace que ne le pouvaient faire les initiatives privées, malgré leur dévouement.

Approuvant pleinement les buts mêmes de l'OMS, et ayant lui-même la responsabilité d'innombrables institutions d'assistance médicale dans le monde, surtout en pays de mission, le Saint-Siège ne pouvait se désintéresser de l'OMS et de son activité. C'est pourquoi il a accepté l'invitation qui lui a été faite d'envoyer des observateurs aux Assemblées mondiales de la Santé, et a depuis quelques années nommé à cet effet un représentant ecclésiastique régulier qui assure avec l'OMS une liaison efficace et certainement bénéfique<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Discours du 27 juin 1949.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Les catholiques désirant s'informer au sujet de l'OMS pourront consulter dans les grandes bibliothèques la série de ses Actes officiels (Official Records) qui comportent, entre autres, les Rapports annuels du Directeur général.

Les médecins et surtout les hygiénistes pourront consulter la collection de Bulletins de l'OMS (WHO Bulletin), et surtout la série des quelques 120 « Rapports techniques » (Technical Report Series) de ses Comités d'experts.

La Chronique de l'OMS (WHO Chronicle), mensuelle, résume les principaux faits et les publications les plus importantes de l'Organisation.

Aux demandes d'information adressées à l'OMS, Palais des Nations à Genève, il est répondu par la Division de l'Information si elles sont d'ordre général, ou par la Section compétente si elles sont d'ordre technique.

L'Observateur du Saint-Siège auprès de l'OMS peut être atteint au Centre d'Information des Organisations internationales catholiques, rue de Varembe 1, Genève.

BON  
CHOCOLAT



# EN AIDANT LES RÉFUGIÉS

par JAMES M. READ

*Haut Commissaire adjoint des Nations-Unies pour les réfugiés*

Dans tous les pays se trouvent des personnes inclinées à croire que les problèmes entrant dans le domaine d'une action officielle échappent désormais à l'initiative privée. L'expérience a montré la fausseté d'une telle opinion dans de nombreux domaines, mais nulle part certes plus clairement que dans le domaine du travail humanitaire. S'il s'agit de l'action en faveur des enfants, de la lutte contre les maladies ou de la réadaptation des réfugiés, les efforts sur le plan international ou national ont besoin d'une aide complémentaire des organismes bénévoles.

Cette conviction se trouve à la base de tout le programme des Nations-Unies en faveur des réfugiés. Ici, comme probablement dans aucun autre champ d'action internationale, les agences bénévoles, c'est-à-dire les organisations non gouvernementales et parmi elles la National Catholic Welfare Conference (NCWC), le Conseil œcuménique des Eglises (WCC), la Fédération Luthérienne Mondiale (LWF), l'American Joint Distribution Committee (AJDC), Caritas dans les différents pays, et nombre d'autres, ont été appelées à jouer un rôle organique dans la réalisation de ces plans. Cette formule est extrêmement satisfaisante, non seulement du point de vue des réfugiés qui connaissent et peuvent apprécier les collaborateurs des agences bénévoles, mais aussi du point de vue de l'efficacité et même de l'économie.

Lorsqu'en février 1952 l'Assemblée générale des Nations-Unies a autorisé la création d'un fonds spécial, le Fonds des Nations-Unies pour les réfugiés, afin d'augmenter les secours d'urgence en faveur des groupes de réfugiés les plus déshérités, le Saint-Père adressa le Message suivant au Haut-Commissaire :

« Parmi les nombreux problèmes pénibles et angoissants créés par la guerre, il en est un qui, en dépit des nombreux efforts tentés depuis ces dernières années pour le résoudre, demeure un sujet de graves préoccupations. C'est celui des réfugiés, ces frères qui, sous la pression d'événements politiques, se sont vus contraints d'abandonner leurs foyers et leurs pays et de rechercher l'hospitalité et un gagne-pain à l'étranger.

Si Nous plaidons leur cause, c'est pour exprimer une fois de plus la part que Nous avons toujours prise à leur malheureux sort et pour garantir l'appui continu du Saint-Siège au magnifique travail accompli par les organisations internationales en vue d'alléger leurs pénibles conditions. A cet effet, Nous recommandons chaleureusement la récente initiative du Haut-Commissaire des Nations-Unies pour les Réfugiés dans le but de créer un fonds spécial afin de subvenir aux besoins essentiels de nombreux réfugiés qui, en raison de leur extrême pauvreté, sont incapables de pourvoir eux-mêmes à leur entretien, en attendant leur réadaptation.

Notre fervente sollicitude pour ces membres de la famille humaine si durement affligés Nous presse d'exhorter les autorités gouvernementales ainsi que les services sociaux et les associations de charité, à coopérer de tout leur cœur à encourager cette initiative si louable

et à contribuer généreusement à cet appel extrêmement opportun. En ce faisant, Nous sommes persuadé d'exprimer les sentiments de tous ceux qui, attachés par-dessus tout aux valeurs chrétiennes et à la liberté pour lesquelles ces réfugiés ont souffert, ne peuvent pas ne pas s'émouvoir devant leurs difficultés présentes ni demeurer indifférents devant leur avenir. »

\*

Près de cinq ans se sont écoulés depuis cette déclaration du Saint-Père, qui pour beaucoup, hélas, est demeurée un beau principe. Sa sollicitude pour les réfugiés est pourtant bien connue et elle a été démontrée de plusieurs manières ; le Saint-Siège est représenté au Comité Exécutif du Haut-Commissaire et de nombreuses contributions pour aider les réfugiés ont été reçues du Vatican.



La dernière tâche  
du Haut-Commissariat,  
les réfugiés hongrois

Fundação Cuidar o Futuro

Malheureusement, l'espoir — assez répandu au début — que le problème de la réadaptation ou du ré-établissement des réfugiés vivant dans les camps pourrait être résolu d'une manière satisfaisante par la seule assistance bénévole ou nationale, s'est révélé infondé. N'étant pas autorisés à lancer des appels de fonds pour des solutions permanentes, le Haut Commissaire et les agences bénévoles s'adressèrent à une fondation privée, la Ford Foundation, et en septembre 1952 obtinrent un don de 3 100 000 dollars afin de faciliter, à titre d'expérience, l'incorporation sociale et économique des réfugiés dans les communautés européennes et de développer leur émigration.

L'expérience acquise dans ces projets-pilotes amena la décision prise par l'Assemblée générale des Nations-Unies en octobre 1954 d'approuver la création d'un nouveau fonds volontaire pour promouvoir les solutions permanentes des problèmes des réfugiés non établis, se trouvant sous le mandat du Haut-Commissaire. Ce fonds, connu sous le nom de Fonds des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNREF), avait comme premier objectif la suppression des 173 camps de réfugiés qui existent encore aujourd'hui en Europe — sans compter ceux qui furent installés pour les réfugiés hongrois. Une somme de 16 000 000 de dollars fut requise des gouvernements pour un délai de quatre ans, jusqu'à l'expiration du mandat du Haut-Commissaire, afin de per-

mettre l'établissement permanent d'un grand nombre de réfugiés non assimilés et pour promouvoir un secours d'urgence des groupes qui en ont le plus besoin. Aucune limite ne fut fixée quant aux montants qui pourraient être obtenus de sources privées.

Le programme de l'UNREF favorise en premier lieu l'intégration dans le pays et l'établissement des réfugiés âgés et malades et fournit des secours d'urgence. L'intégration locale est effectuée sous forme de construction de logements, de plans d'exploitation rurale, de formation et de réadaptation professionnelles, de prêts aux artisans et professionnels qualifiés et d'allocations supplémentaires aux étudiants réfugiés. L'émigration, soit à l'intérieur de l'Europe, soit outre-mer, trouve également sa place dans ce programme. Plus de 70 organisations gouvernementales et non

gouvernementales sont associées à la réalisation des projets de l'UNREF, aussi bien sur le plan financier qu'en fournissant du personnel qualifié.

Plus de 40 projets de l'UNREF, particulièrement en Autriche, Allemagne et Italie, sont actuellement en cours d'exécution avec la collaboration directe de la NCWC et de Caritas. Plusieurs de ces projets concernent des solutions permanentes pour les réfugiés (31), d'autres, la solution de cas difficiles (9) et d'autres encore, des secours d'urgence (3). Orientation professionnelle, service de placements, réadaptation de réfugiés handicapés, attribution de logements, et plans d'assurances-maladie figurent parmi les projets réalisés grâce à la collaboration des organisations catholiques.

Telles sont dans les grandes lignes les activités du Haut-Commissaire. Pour comprendre pleinement ce que ces activités signifient pour les réfugiés, il faut se rendre compte en premier lieu que, dans tous les plans élaborés pour remplir ses responsabilités à l'échelle mondiale, l'Office du Haut Commissaire n'a jamais perdu de vue le fait qu'il a affaire à des personnes et non à des statistiques. La nature exacte et l'étendue du travail du Haut-Commissaire, si rarement spectaculaire, ne peuvent être comprises que si l'on songe à son caractère essentiellement humanitaire et social, dépourvu de tout aspect politique, sans oublier que le mandat

du Haut-Commissaire ne lui confère pas le pouvoir d'entreprendre des activités opérationnelles.

\*

Quand l'Assemblée générale des Nations-Unies, lors de la seconde session spéciale d'urgence du 9 novembre 1956, a prié le Secrétaire général « d'inviter le Haut Commissaire des Nations-Unies pour les Réfugiés à consulter d'autres institutions internationales compétentes et les gouvernements intéressés, afin de prendre rapidement des dispositions efficaces pour fournir une assistance d'urgence aux réfugiés de Hongrie », l'Office du Haut Commissaire assumait un rôle de coordination, comme il le fallait, en face du plus grand exode civil depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Ces événements sont toujours si présents à la pensée de chacun qu'il n'est pas nécessaire de les rappeler plus en détail. Les hauts fonctionnaires du Gouvernement autrichien ont déclaré que, quoiqu'ils eussent fermement et prêté pour un miracle, ils n'ont jamais cru, même dans les moments de plus grand optimisme, que les secours viendraient d'une manière aussi rapide et aussi complète qu'ils ont été apportés.

Il serait difficile, sinon impossible, de rendre hommage à leur juste valeur au dévouement et aux efforts infatigables que le personnel des agences gouvernementales, inter-gouvernementales et bénévoles ont déployés durant l'état d'urgence créé par l'afflux soudain d'un grand nombre de réfugiés. Il suffit de dire qu'en conséquence de l'appel lancé par l'Office du Haut Commissaire pas moins de 6 364 173 dollars ont été reçus de sources gouvernementales et non gouvernementales jusqu'au 1<sup>er</sup> avril pour l'aide aux réfugiés hongrois, sans compter la très généreuse contribution promise depuis cette date par le gouvernement des Pays-Bas.

Des 171 208 réfugiés hongrois qui entrèrent en Autriche, 71 480 ont été répartis dans 15 pays européens, tandis que 62 036 ont été établis dans 16 pays d'outre-mer.

Mais le problème des réfugiés hongrois en Autriche, en dépit des miracles accomplis, est encore loin d'être résolu ; pas davantage ne l'est d'ailleurs le problème des réfugiés hongrois en Yougoslavie, devenu maintenant l'une des préoccupations majeures de l'Office du Haut Commissaire. Les dernières statistiques obtenues indiquent le chiffre de 19 748 réfugiés hongrois qui se sont enfuis en Yougoslavie lorsque la fuite en Autriche s'avéra de plus en plus difficile, sinon impossible. Parmi eux, 1176 seulement ont pu être rétablis jusqu'ici, 1787 ont opté pour le rapatriement volontaire en Hongrie, tandis que 16 260 sont encore pour le moment dans des centres en Yougoslavie. 427 réfugiés ont été intégrés dans l'économie yougoslave et resteront d'une manière permanente dans ce pays.

Lors de sa récente mission, le Haut-Commissaire a visité la Yougoslavie, l'Italie, la Grèce, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. A Rome, il a été reçu en audience par le Saint-Père qui a toujours témoigné un très grand intérêt pour la cause des réfugiés. Aux Pays-Bas, il a été informé par le Gouvernement que ce dernier a décidé, sous réserve de l'approbation par le Parlement, de destiner la somme d'environ 13 000 000 de florins (3 421 000 dollars) à l'aide aux réfugiés. De cette somme, 10 400 000 florins (2 736 000 dollars) seraient mis à la disposition du Haut-Commissaire en faveur surtout des réfugiés hongrois en Autriche, pour les frais de transport des réfugiés hongrois se

trouvant actuellement en Yougoslavie et pour leur rétablissement ailleurs. Le reste, soit 695 000 dollars environ, serait employé pour d'autres buts concernant les réfugiés. Le Haut-Commissaire est rentré de sa mission fermement convaincu que le problème des réfugiés hongrois devrait être résolu jusqu'à la fin 1957. Mais il est indispensable d'ajouter qu'une telle solution dépend entièrement de l'attitude de la communauté internationale qui doit continuer à ouvrir son cœur, ses frontières et... ses portefeuilles.

Parmi les réfugiés hongrois se trouvent un très grand nombre d'enfants, d'adolescents et d'étudiants. Certains d'entre eux sont venus avec leurs parents, tandis que d'autres ont cherché seuls asile en Autriche et en Yougoslavie. L'Office du Haut-Commissaire a voué une attention spéciale non seulement aux aspects juridiques et aux arrangements spéciaux concernant la tutelle des mineurs non accompagnés, mais aussi au problème de l'instruction et de la poursuite des études de ces jeunes gens.



D'une façon générale, la protection des jeunes réfugiés se pose sans doute comme un grave et urgent problème social. Les autorités autrichiennes ont constaté que 3600 mineurs non accompagnés se trouvaient parmi les réfugiés hongrois en Autriche et ils ont été placés, avec l'aide de l'Office du Haut Commissaire pour les Réfugiés et des agences bénévoles, dans des écoles, des homes et d'autres institutions.

L'Office du Haut Commissaire pour les Réfugiés, en collaboration avec la Fédération néerlandaise des Réfugiés et le Conseil norvégien des Réfugiés et quelques autres agences, élaborera le projet d'ouvrir en Autriche un certain nombre d'écoles secondaires pour les jeunes réfugiés hongrois en âge scolaire. Ces écoles pourraient accueillir jusqu'à 900 élèves environ. Pour le moment on envisage d'accorder des bourses à 700 adolescents pour fréquenter ces écoles secondaires ou *Mittelschulen*. En plus, le gouvernement autrichien vient de créer deux instituts de formation professionnelle qui pourraient offrir en même temps une protection et une formation à un millier de jeunes non accompagnés.

On croit que 7000 à 7500 étudiants se trouvaient parmi les réfugiés qui ont quitté la Hongrie spécialement pour l'Autriche ; 500 sont censés avoir rejoint la Yougoslavie et se trouver encore dans ce pays. On se propose de regrouper ces étudiants réfugiés en Yougoslavie dans un seul centre.

Parmi les étudiants réfugiés qui ont cherché asile en Autriche, 5500 environ ont quitté ce pays pour les différents pays européens ainsi que pour le Canada et les Etats-Unis. Quelque 1200 étudiants se trouvant encore en Autriche

désirent se rendre ailleurs, mais leur départ est impossible avant d'avoir pour eux des bourses dans les pays d'accueil. 600 étudiants hongrois réfugiés ont reçu des bourses en Autriche et resteront dans ce pays.

Un don d'un million de dollars de la Fondation Ford, ainsi que d'autres dons des gouvernements et des institutions privées, y compris la Fondation Rockefeller, ont permis de garantir un nombre considérable de bourses<sup>1</sup>. Mais il en faudrait encore, spécialement pour les jeunes réfugiés qui finiront leurs études secondaires durant l'année en cours. Des efforts considérables continuent d'être faits afin d'obtenir ces bourses.

Malgré son action en faveur des réfugiés hongrois, l'Office du Haut-Commissaire n'a jamais perdu de vue qu'il y a au moins 200 000 réfugiés sous son mandat en Europe, dont 50 000 dans les camps, et qu'ils ont besoin de son aide. A tous les réfugiés, anciens ou nouveaux, on doit donner la chance de se réinstaller en tant que membres nouveaux et actifs des communautés auxquelles ils désiraient s'incorporer. Il serait donc nécessaire d'obtenir davantage d'argent — et de visas ! — pour les sortir des camps.

Il ressort en effet des chiffres transmis à l'Office du Haut-Commissaire par les gouvernements intéressés, que l'entretien de mille réfugiés coûte 37 500 dollars par mois, soit 450 000 dollars par an, tandis que les frais de transport de mille réfugiés dans d'autres pays européens représentent la somme de 25 000 à 30 000 dollars, le transport aux Etats-Unis, 180 000 dollars et en Australie, 320 000 dollars. Ainsi le coût du transport de mille réfugiés, même dans les pays les plus éloignés, représente moins des trois quarts de la somme nécessaire à leur entretien pour une année.

Le problème des réfugiés hongrois peut et doit être résolu au cours de l'année 1957 et on espère que tous les gouvernements continueront à accorder leur appui dans ce but. Le nombre des réfugiés se trouvant encore en Autriche et en Yougoslavie est relativement petit et, d'autre part, on dispose maintenant de facilités pour le transport, l'accueil et la répartition des réfugiés dans les nouveaux pays. Aussi le but que nous nous sommes proposé pourrait être réalisé si l'appui obtenu jusqu'ici pouvait être maintenu pendant les quelques mois à venir.

Une leçon pourrait être tirée de la réinstallation rapide des réfugiés hongrois pour être appliquée aux « anciens » réfugiés parmi lesquels certains ont attendu plus de dix ans la solution de leurs problèmes. Le coût de l'entretien de ces réfugiés pendant une longue période et des tentatives de réinstallation ensuite, est certainement beaucoup plus élevé que la dépense à faire si une solution adéquate était recherchée dès le début.

Tous les réfugiés, anciens et nouveaux, ne désirent que pouvoir gagner leur propre vie. De cette façon seulement ils se sentiront satisfaits et pourront s'incorporer véritablement, en tant que membres, dans de nouvelles communautés. Il faut donc pouvoir réunir suffisamment de fonds pour leur permettre de sortir des camps et non juste assez pour les y garder. « L'oisiveté est l'ennemi de l'âme », disait saint Benoît au VI<sup>e</sup> siècle. Il l'écrivit à une époque sombre de l'histoire, et nous devons faire en sorte qu'elle ne se renouvelle pas.

<sup>1</sup> C'est l'Entraide Universitaire Mondiale (WUS) A Genève qui a été chargée d'administrer ces bourses (N. de la R.).

# CONTRE LA FAIM DANS LE MONDE

Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

A la suite de la proclamation de la Charte de l'Atlantique et de ses quatre libertés fondamentales — dont la libération de l'homme vis-à-vis du besoin — une conférence sur l'agriculture et l'alimentation réunie en 1943 sous l'égide des Nations-Unies à Hot Springs, dans l'État de Virginie (USA), mettait en lumière la nécessité d'une action collective afin précisément de donner au monde les moyens de parvenir à cette libération. Telle fut l'origine de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), dont quarante-deux pays, décidés à s'unir contre la faim, signaient à Québec en 1945, l'acte constitutif.

La structure de la FAO est donc purement et simplement celle d'une association ; une association d'États souverains, formant en quelque sorte une « coopérative internationale d'entraide » ayant pour objet le relèvement du niveau de vie de leur population. Mettre de plus en plus et de mieux en mieux à la disposition de tous les hommes les ressources de leur sol, des eaux, des forêts, que les progrès scientifiques et techniques peuvent et doivent amener à leur portée. Son champ d'application, alimentation et agriculture au sens large de ces termes, n'est pas seulement limité à la satisfaction du premier besoin vital de l'homme. Il constitue la base de tout le développement économique général.

Pour mieux comprendre la raison d'être et les méthodes de la FAO, il convient sans doute de replacer le problème auquel elle doit faire face dans son contexte historique. Notre époque est caractérisée à la fois par un développement économique étonnant d'ampleur et de rapidité, conséquence d'une technologie toujours plus poussée et toujours plus efficace, et d'autre part par l'inégalité frappante de ce développement dans les différentes parties du monde. Dans les pays dits sous-développés, dont les habitants constituent malheureusement encore l'énorme majorité du globe, l'économie est essentiellement et typiquement agricole. Mais le rendement moyen par personne y est dix fois moindre que celui obtenu dans les régions développées. La même différence de productivité se retrouve dans les autres domaines, industrie, transports, etc. ... avec la conséquence fatale des bas salaires, de la misère, de la sous-alimentation à l'état endémique. Si on ajoute à cela un accroissement démographique accéléré — la population de l'Inde, par exemple, aura doublé dans moins d'un demi-siècle — un niveau d'instruction rendant souvent difficile l'introduction de règles d'hygiène élémentaires et des techniques même les plus simples, on imagine mieux la difficulté de combler le retard.

C'est un fait que, depuis sa création, la FAO a dû s'adapter à une évolution rapide de la situation agricole et alimentaire mondiale. Immédiatement après la seconde guerre mondiale, la menace de la famine planait sur l'ensemble du monde. Grâce à l'UNRRA et à la FAO, elle put être écartée de l'Europe, amoindrie en Asie. Le mot d'ordre était : produire avant tout. Par la suite, l'accroissement démographique constant eut tôt fait de compenser les hécatombes de la guerre, mais,



M. Binay Ranjan Sen,  
nouveau Directeur Général de la FAO

vers les années 1949-1950, l'augmentation progressive de la production agricole et alimentaire s'était élevée approximativement au niveau de l'augmentation démographique mondiale. Seulement cette augmentation de production fut rapide dans les régions à taux démographique faible, alors qu'elle restait presque nulle dans celles à taux démographique élevé. L'opposition entre pays développés et pays sous-développés, excédents d'un côté, pénurie de l'autre, s'est donc considérablement aggravée, et au problème de la production est venu s'ajouter celui de la distribution des denrées. Cette évolution a pris toutes les apparences d'un cercle vicieux, où tout se passe comme si le déséquilibre mondial avait une tendance naturelle à s'aggraver sans cesse. De là, le renouveau des théories malthusianistes, dont on peut cependant démontrer qu'elles ne reposent pas sur un fondement matériel solide. L'estimation des besoins alimentaires et des ressources mondiales faite par la FAO a au contraire démontré que dans un avenir prévisible la production alimentaire peut suivre et rester au niveau de l'augmentation démographique. En fait, les possibilités productives des régions sous-développées sont immenses, à condition de savoir les utiliser rationnellement selon les méthodes et les techniques qui ont précisément fait leurs preuves en permettant le développement rapide des autres contrées.

Voici brièvement située dans son cadre mondial la mission dévolue à la FAO. Cette mission, elle l'a poursuivie efficacement dans toute la mesure des moyens dont elle pouvait disposer. La FAO n'est pas, nous l'avons vu, un organisme supra-national. Elle ne dispose d'aucun pouvoir d'exécution, elle n'a ni les crédits ni l'autorité nécessaires pour acheter et distribuer des produits alimentaires, par exemple, ou même pour entretenir des laboratoires de recherches. Si son idéal est humain, elle n'est pas non plus une entreprise charitable. Elle est une œuvre de progrès scientifique et technique, à la fois rendu possible,

stimulé et offert à tous, grâce à la coopération internationale. Ce progrès est l'instrument du développement économique, comme la FAO est l'instrument de ce progrès.

Quant aux mesures mises en œuvre, elles sont décidées par les 74 États membres de l'Organisation, d'un commun accord, lors de leur Conférence bisannuelle qui fixe le budget (7 millions de dollars environ pour 1956-1957) et établit le programme de travail. Le Directeur général est chargé de l'exécution. Au siège de la FAO — à Rome depuis 1951 — les fonctionnaires hautement qualifiés des cinq divisions techniques (agriculture, pêche, forêts, nutrition, économie) étudient les différents aspects de ce processus vital qui comprend l'inventaire des ressources naturelles et l'estimation de leur potentialité, leur production au moindre coût et au moindre effort pour l'homme, leur distribution et leur utilisation rationnelle.

La FAO est ainsi devenue un véritable centre mondial de référence pour tous les problèmes qui se rattachent à l'alimentation et l'agriculture. Sa position unique lui a en effet permis de rassembler tous les renseignements disponibles — sa bibliothèque compte plus de 500 000 volumes —, d'en faire à la fois l'analyse et la synthèse et, par l'intermédiaire de ses publications périodiques, des études techniques, des annuaires statistiques etc. ... de faire profiter chacun de ses membres des expériences et des progrès réalisés par tous.

Sa position centrale a également permis à la FAO de stimuler les efforts nationaux et de les coordonner sur le plan international afin de leur assurer une plus grande efficacité et une plus grande harmonie. Réunion de conférences internationales, création d'organismes régionaux chargés d'étudier tel problème commun aux pays d'une même contrée, établissement de conventions, lutte contre les épizooties, les exemples seraient trop nombreux pour être cités. Mais sans parler des résultats concrets — augmentation des récoltes, relèvement du niveau alimentaire, disparition progressive de certains fléaux —, il faut noter surtout que, grâce à cette action, un véritable esprit international se fait jour, une notion d'intérêt commun, qui peu à peu se substitue à l'intérêt privé dans la solution des problèmes internationaux.

Depuis 1951, la FAO, grâce au Fonds d'Assistance technique des Nations-Unies dont elle reçoit environ 28 % (soit plus de 8 millions de dollars en 1956), a été dotée d'une arme nouvelle pour aider directement les pays qui en éprouvent le besoin. Jusqu'ici 69 pays en ont déjà bénéficié à un titre quelconque, quelque 1500 missions ont été accomplies et 500 experts environ sont actuellement à pied d'œuvre. Ces experts sont recrutés par la FAO pratiquement dans tous les États membres et envoyés à la demande expresse de tel ou tel gouvernement afin de l'aider à la solution des problèmes auxquels il doit faire face, et qui

(Suite à la page 16)

# Problèmes du travail

## Organisation internationale du Travail

par le R. P. J. JOBLIN, S. J.

Durant des siècles, les gouvernements n'eurent à résoudre au plan international que des questions de commerce et de politique territoriale. Avec la généralisation du régime industriel, il est apparu que « la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays » (Constitution de l'OIT, Préambule). Sous l'impulsion d'esprits novateurs — au nombre desquels il faut citer Mgr Mermillod et l'Union de Fribourg —, des ententes eurent lieu dès avant 1914 en vue d'unifier la politique sociale des nations sur quelques points précis (prohibition de l'emploi du phosphore blanc ; réglementation du travail de nuit des femmes). Mais ce n'est qu'à l'issue de la première guerre mondiale que la politique sociale devint l'un des éléments de la politique internationale. La création de l'Organisation inter-

par leur gouvernement) sont les porte-parole des intérêts qu'ils représentent. Ils ont les mêmes droits de parole et de vote que les délégués gouvernementaux, mais sont libres d'en user — et en usent en fait — hors de tout contrôle gouvernemental. Il n'est pas rare de voir par exemple des délégués travailleurs et employeurs voter contre une proposition de leur gouvernement ou s'abstenir dans le débat. Sur toute question discutée, chacun — à quelque groupe qu'il appartienne — peut exposer son point de vue aux autres, et c'est en connaissance de cause que sont précisées les grandes lignes d'orientation de la politique sociale. Cette égalité pour proposer, débattre et décider des divers groupes d'intérêts constitue ce qu'on appelle le *tripartisme* de l'OIT.

Nul doute que cette coopération pratique ne lui ait conféré la vigueur et l'autorité qui lui ont permis de survivre aux épreuves de la seconde guerre mondiale.

Quelques chiffres peuvent donner une idée de l'importance internationale de ces réunions annuelles. A la Conférence de juin 1957, 80 Etats seront représentés par plus de 700 délégués ou experts. Ils auront à aborder l'ordre du jour suivant :

- Travail forcé ;
- Repos hebdomadaire dans le commerce et les bureaux ;
- Protection et intégration des populations aborigènes ;
- Discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- Conditions d'emploi des travailleurs des plantations.

Un rapport sera de plus présenté par M. David A. Morse, Directeur général du BIT. Il joindra aux considérations traditionnelles sur l'activité du Bureau un large exposé des problèmes de l'automatisation et de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

De nombreux délégués — Ministres du Travail très souvent — présenteront leur point de vue sur ce problème, contribuant à faire de ce « Parlement mondial », comme l'appellent certains, le forum international des questions du travail.

L'une des fonctions de la prochaine Conférence sera également de renouveler le Conseil d'administration, élu pour trois ans.



Intercambio Cuidado Futuro

### Le Conseil d'administration

Sa mission principale est d'exécuter les décisions de la Conférence passée et de préparer la session future de la Conférence. Il convoque les conférences régionales, les commissions tripartites et les commissions d'experts. Il fixe leur ordre du jour et décide des suites à donner à leurs conclusions. En un mot il assure la marche générale de l'Organisation. A cet effet, il se réunit plusieurs fois par an, trois fois généralement.

Le Conseil est une « réduction » de l'assemblée plénière de la Conférence.

Il se compose de 40 membres élus pour trois ans qui ont été choisis au sein de la Conférence proportionnellement à l'importance de chaque groupe :

- 20 représentants des gouvernements ;
- 10 représentants des travailleurs ;
- 10 représentants des employeurs.

Si l'on veut bien considérer que les membres travailleurs et employeurs du Conseil d'administration siègent à titre individuel pour représenter les intérêts des travailleurs et des employeurs de tous les pays membres, l'on comprendra que les décisions du Conseil sont bien le fruit d'une coopération tripartite et non d'intérêts géographiques ou politiques conjugués.

### Le Directeur du BIT

Elu par le Conseil d'administration, il est chargé d'assurer le travail quotidien exigé par l'exécution des décisions du Conseil et de la Conférence.

nationale du Travail a consacré l'entrée des problèmes sociaux dans le domaine international.

Créée en 1919 par la Conférence de la Paix qui mit fin à la première guerre mondiale, l'OIT a joué à n'en pas douter un rôle de prototype à l'égard des institutions spécialisées qui ont vu le jour dans le cadre des Nations-Unies. Aucune d'elles cependant n'a repris ou adopté ce « tripartisme » qui fait de l'OIT une démocratie en action, le lieu d'une coopération effective entre les peuples.

### Le Tripartisme

Comme dans toutes les institutions spécialisées (UNESCO, FAO, etc.), ce sont les Etats qui sont membres de l'Organisation internationale du Travail ; c'est à ce titre qu'il leur revient de désigner les délégués de leurs pays respectifs, mais alors que dans les autres institutions tous les délégués représentent les gouvernements qui les mandatent, certains d'entre eux se trouvent à l'OIT dans une position spéciale — dans chaque délégation, un travailleur et un employeur (quoique désignés

### Structure de l'OIT

L'OIT comprend :

- La Conférence internationale du Travail ;
- Le Conseil d'administration ;
- Le Bureau international du Travail.

La Conférence internationale du Travail est composée de l'Assemblée plénière des Etats membres. Elle se réunit chaque année généralement à Genève.

Son rôle est de contrôler et fixer l'orientation de l'organisation. Il est aussi de définir grâce à un accord aussi large que possible les normes minima internationales qu'il convient d'établir dans le domaine du travail. A cet effet, les délégués préparent, discutent et adoptent des conventions internationales du travail, des recommandations ou des résolutions qui seront transmises aux Etats membres pour les inviter à y conformer leur législation nationale. Les 104 conventions et 100 recommandations adoptées jusqu'ici par la Conférence internationale du Travail constituent le *Code international du Travail*.

Les collaborateurs qu'il recrute pour mener à bien cette tâche sont groupés dans le Bureau international du Travail.

Le premier Directeur du BIT fut Albert Thomas (1919-1932). Sous son impulsion, l'OIT créa ses propres méthodes de travail, faites le plus souvent d'une heureuse combinaison des traditions administratives anglaises et françaises.

Depuis 1948, la charge de Directeur général est occupée par M. David A. Morse, ancien sous-secrétaire d'Etat au Travail des Etats-Unis. M. Morse a su, tout en maintenant les activités traditionnelles de l'OIT, leur adjoindre de nouvelles orientations conformes aux besoins nouveaux de l'heure présente: activités pratiques, stages de perfectionnement pour travailleurs, développement de l'assistance technique dans les domaines de la productivité, de l'artisanat et de la formation professionnelle, lui sont apparus comme autant de moyens d'appliquer ce principe de la Déclaration de Philadelphie (1944): « Tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales. »

#### Activités de l'OIT

Toutes les questions du travail relèvent de l'OIT, qu'elles concernent le marin, l'ouvrier de la ville ou de la campagne, le travailleur intellectuel, qu'il s'agisse du travail de l'enfant, de l'homme ou de la femme.

L'ampleur de ce programme explique la diversité des services techniques du BIT chargés de suivre ces problèmes, d'étudier leurs aspects:

- Conditions de travail ;
- Sécurité et hygiène du travail ;
- Législation du travail ;
- Travail maritime ;
- Emploi et formation professionnelle ;
- Travailleurs agricoles ;
- Sécurité sociale ;
- Travailleurs des territoires non métropolitains ;
- Statistiques du travail ;
- Relations du travail ;
- Femmes et jeunes travailleurs ;
- Commissions d'industrie ;
- Questions économiques ;
- Agriculture ;
- Coopération et artisanat ;
- Assistance technique.

Il nous est impossible de présenter ici même sommairement l'activité de ces départements. Nous pensons qu'il sera plus utile d'exprimer l'esprit qui les anime.

Les premiers efforts de la politique sociale furent pour remédier aux effets désastreux de la concurrence internationale. La nécessité pour chaque industrie nationale d'assurer sa production dans des conditions compétitives l'obligeait à maintenir des conditions de travail nuisibles à la santé et à l'équilibre de ses ouvriers. Le premier objet de l'OIT fut de provoquer un accord des nations industrielles

#### ECOSOC

(Suite de la page 3)

tions orales devant le Comité des ONG du Conseil ou devant ses Commissions techniques sur chaque point de l'ordre du jour ou présenter des aide-mémoire et des déclarations écrites. Elles sont souvent invitées, au moyen de questionnaires, à présenter des informations, plus spécialement sur les questions sociales et éducatives, ainsi que sur les problèmes des réfugiés, du statut de la femme et des discriminations. En plus des ONG ayant le statut consultatif « A » et « B », 165 organisations se trouvent dans le registre du Conseil économique et Social et peuvent profiter de consultations *ad hoc*.

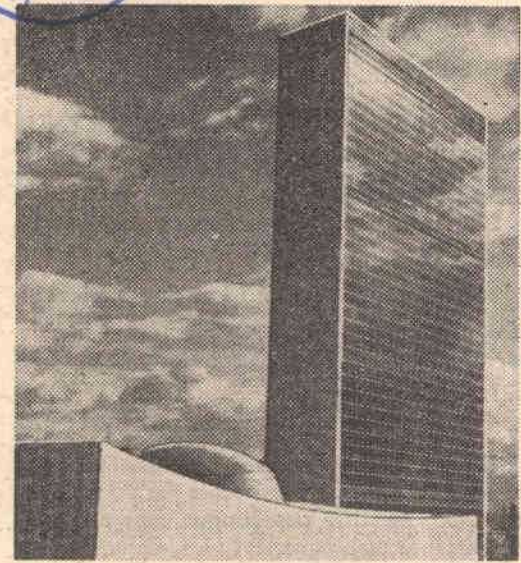
Pendant les travaux préparatoires de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, *Pax Romana* a été particulièrement active. La référence à l'origine et les buts divins des Droits de l'homme et de la nature humaine, l'incorporation dans cette Déclaration de droits tels que le droit à la vie dès le moment de la conception, le droit à la liberté du culte et des pratiques religieuses, les droits du mariage et de la famille en ce qui concerne surtout l'éducation des enfants, le droit d'asile, le libre choix de sa profession, le droit au travail, à la liberté d'association et la libre participation à la vie culturelle de la communauté, tels étaient les principaux points traités dans les interventions de *Pax Romana* au sujet de la Déclaration des Droits de l'homme. Que ce genre d'interventions, malgré les difficultés rencontrées parfois, aient pu apporter des résultats, le texte définitif de la Déclaration le rend évident.

On a également demandé, hélas, sans effet, pour le moment, le droit de pétition en faveur des organisations non gouvernementales au sujet des violations des Droits de l'homme.

De nombreux délégués ont demandé en vain que Dieu soit mentionné comme source de tous les Droits. Toutefois, bien que l'idée de Dieu soit officiellement éliminée, beaucoup de principes de droit naturel ont été incorporés dans le texte. La Déclaration reconnaît par exemple la dignité de la personne humaine et le caractère inaliénable des Droits de l'homme y compris le droit à la liberté du culte, les droits concernant le mariage et la famille.

Un des aspects les plus significatifs du travail du Conseil économique et social pour promouvoir la reconnaissance des Droits de l'homme dans le monde, est l'initiative des grandes enquêtes concernant les situations discriminatoires existantes. Ces enquêtes sont menées par des Rapporteurs spéciaux et étudiées par la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Une de ces enquêtes concernait la discrimination dans l'enseignement et *Pax Romana* a fourni au Rapporteur, M. Charles Ammoun, du Liban, une documentation abondante sur la situation dans les différents pays. Ce matériel a été cité plusieurs fois par M. Ammoun dans son rapport préliminaire. La dernière session de la Sous-commission à New York, en février et mars derniers, a été consacrée, entre autres, à la discussion du rapport en question qui analysait les types et les causes de discrimination dans l'enseignement et proposait des mesures pour les combattre.

Prenant la parole devant la Sous-commission, le représentant permanent de *Pax Romana* a évoqué particulièrement la situation dans certains pays européens où l'instruction religieuse a été exclue des matières enseignées



dans les écoles publiques, où les écoles privées dispensant l'enseignement général n'existent pas et où, en outre, la politique pratiquée par les Gouvernements de ces pays a créé des difficultés insurmontables aux personnes désirant une telle instruction religieuse privée. Le délégué de l'URSS s'opposa à l'inclusion de ces remarques dans le rapport final de la session, mais son inclusion a été défendue par le délégué américain, le juge Halpern, qui aurait refusé de signer ce rapport si les remarques de *Pax Romana* avaient été omises. Il a constaté notamment qu'il s'agissait d'une question de principe puisque les ONG ont été invitées à fournir une documentation qui, de ce fait, ne doit pas être ignorée. Les représentants des Philippines, du Chili, et autres ont exprimé les avis analogues qui par la suite ont prévalu. Ainsi le point de vue de *Pax Romana* a été incorporé dans le rapport de la session. Ajoutons que devant la Sous-commission, le représentant de *Pax Romana* a également rendu hommage au souci d'objectivité du Rapporteur et apprécié les passages de son étude qui rendent justice au rôle éminent joué par l'Eglise dans l'action contre la discrimination raciale.

Une deuxième grande étude entreprise par la Sous-commission concerne la discrimination dans le domaine de la liberté de religion et des pratiques religieuses et c'est M. Arcot Krishnaswami, de l'Inde, qui en est chargé. *Pax Romana* a également fourni aux Nations-Unies une documentation pour cette enquête exposant plus particulièrement la situation de *jure* et de *facto* dans les différents pays et surtout dans les pays de l'est européen. Le rapport final sur cette enquête sera présenté l'année prochaine.

Le but essentiel du Conseil économique et social est d'approfondir les liens entre les Nations-Unies et de diminuer la différence de leurs niveaux de vie et du développement économique tout en n'oubliant pas la réalité existante des coutumes, traditions, croyances et conditions locales. Malgré tous ces handicaps le Conseil dans l'espace relativement court de son existence, a pu apporter des contributions concrètes et valables au progrès économique et social de la race humaine. Aussi, *Pax Romana* considère-t-elle comme un devoir et un privilège de collaborer, à côté des autres ONG consultatives, à cette action du Conseil. Les fédérations nationales affiliées et à travers elles leurs membres individuels devraient s'y joindre aussi et y participer par la prière, l'étude et l'action.

(Suite à la page 16)

## Assistance technique

(Suite de la page 7)

experts et des bourses fournis par l'AATNU, en 1955, se répartit comme suit :

### Domaine économique

289 experts et 255 boursiers ; au total : 544

### Administration publique

69 experts et 125 boursiers ; au total : 194

### Domaine social

57 experts et 77 boursiers ; au total : 134

### Tous les domaines

415 experts et 457 boursiers ; au total : 872

Il convient d'ajouter à ces chiffres, 107 experts et 286 bourses fournis par l'AATNU, en 1955, au titre des programmes réguliers d'assistance technique. En plus, de nombreux laboratoires et centres de formation ont été créés et des cycles d'études organisés. Souvent des équipements de démonstration ont été fournis aux gouvernements. Les pays qui ont bénéficié de ces services sont au nombre de 90 et appartiennent principalement à l'Extrême-Orient, à l'Amérique Latine et au Proche-Orient.

Enfin, il y a lieu de faire mention d'un programme limité à l'Europe qui occupe une place spéciale dans les activités de l'AATNU, le Programme européen de Service social. Ce Programme a été conçu comme un instrument de collaboration régionale entre les administrations nationales, les institutions, les associations et les écoles de service social, sous l'égide du Bureau européen de l'Administration de l'Assistance technique — l'organe régional de l'AATNU — qui prend les initiatives appropriées et joue le rôle d'agent coordinateur.

Le Programme européen vise au perfectionnement professionnel des travailleurs sociaux des pays d'Europe par la méthode d'échanges de connaissances techniques entre les travailleurs sociaux de différents pays rendus possibles par des périodes d'observation et d'étude à l'étranger minutieusement organisées, des discussions approfondies en groupe dans des cycles d'études portant sur des problèmes sociaux précis, des échanges de vues animées par des experts qualifiés, l'utilisation de moyens audio-visuels modernes, etc. Pour la réalisation de ce Programme, financé avec des moyens très modestes, le maximum d'avantages est tiré de l'utilisation des ressources qu'offrent la coopération de tous les intéressés — administrations nationales, institutions, associations de travailleurs sociaux — et le « self-help ».

En application de ce Programme, depuis 1950, plus de 2250 travailleurs sociaux de pays européens ont bénéficié, grâce à des échanges, de programmes d'observation à l'étranger ; 30 cycles et groupes d'études ont été organisés touchant les divers domaines du service social ; plus de 2000 prêts de films sur les techniques du travail social ont été faits par la cinémathèque sociale créée à cet effet.

Les entretiens que nous avons eus depuis 1950 avec des centaines d'experts de pays européens revenant de leurs missions dans les pays en voie de développement, laissent apparaître de façon convaincante la puissance créatrice de la méthode utilisée, dont les effets constructifs ne peuvent se traduire dans bien des cas par des chiffres qu'après une assez longue période ou même souvent ne se prêtent pas à

une évaluation sur cette base des résultats obtenus, lorsqu'il s'agit par exemple de la formation de personnel qualifié. Mais les services rendus jusqu'ici — si grands soient-ils — sont bien inférieurs à l'immensité des besoins à satisfaire. Les demandes d'assistance excèdent de trois à quatre fois les services qui peuvent être fournis sur la base des contributions volontaires versées par les gouvernements pour la réalisation du Programme élargi, même en limitant l'action menée aux points stratégiques du développement économique. Un effort considérable doit donc être fait pour accroître les ressources du Programme élargi, car il s'agit là du programme qui réalise le plus efficacement les objectifs de solidarité internationale énoncés par la Charte des Nations-Unies et qui contribue le plus au resserrement des liens entre les peuples.

## OIT

(Suite de la page 15)

en vue d'assurer des avantages effectifs aux travailleurs.

Beaucoup des premières conventions du travail formulent des mesures minima de défense sociale :

|                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| Durée du travail           | Droit d'association |
| Age minimum                | Repos hebdomadaire  |
| Travail de nuit            | Travail forcé, etc. |
| Protection de la maternité |                     |

A ces préoccupations anciennes, la guerre allait en ajouter de nouvelles. Certes, il faudrait toujours que les Nations conviennent d'éliminer certaines pratiques dont le travailleur ferait les frais, mais elles auraient, en outre, à conformer leur politique aux exigences d'une solidarité internationale plus vivement ressentie. À partir de cette date, la lutte contre la pauvreté et le besoin s'inscrit en tête des préoccupations de l'OIT, convaincue qu'« une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale » (Déclaration de Philadelphie). Sans ralentir son action législative, l'OIT va donner une part de plus en plus grande aux activités pratiques qui « comprennent toutes les mesures dont le but est d'aider d'une façon directe les gouvernements à améliorer les conditions de vie, à accroître la production et la productivité, à appliquer les principes d'action formulés par l'OIT et à éviter les erreurs et les difficultés qui ont souvent accompagné et qui accompagnent encore le développement de l'industrie et la réorganisation de l'agriculture ». Dotation d'équipement, envoi d'experts, octroi de bourses représentent en 1957 un budget de plus de 3 millions de dollars au titre de l'assistance technique.

\*

En faisant faire l'expérience de ce que peut la coopération « d'esprits affranchis de préjugés et de passion<sup>1</sup> », l'OIT, comme le remarquait déjà M. Morse, à la Conférence internationale du Travail de 1955, montre ce que peut la coopération librement consentie d'hommes inspirés par un objectif social commun.

Dès son origine, l'OIT s'est employée à faire penser et agir en commun les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. Sa Constitution a toujours prévu que d'autres institutions internationales puissent être associées à leurs travaux à titre d'observateurs. Le développement pris par les

ONG a conduit le Conseil d'administration à établir une « liste spéciale » de celles qu'il juge capables de coopérer d'une manière appréciable aux buts de l'Organisation tant par leurs études et publications que par la participation technique à certaines commissions. Déjà le Secrétariat International des Ingénieurs, Agronomes et Cadres Economiques de *Pax Romana* est entré dans cette voie en prenant part à la Commission des travailleurs intellectuels de 1954.

Ce nouvel élargissement des moyens d'action de l'OIT est une preuve de sa jeunesse et de son désir d'accueillir de « toutes les valeurs sociales, morales et spirituelles ». « Cet organisme ne pourra jamais être un organisme purement technique. Nous traitons ici des valeurs humaines. Nos débats et nos discussions traduisent l'idée que se font les hommes du monde où ils vivent et de la forme qu'ils voudraient lui donner... Il importe de le reconnaître sans ambiguïté<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Discours de Pie XII à *Pax Romana* en avril 1957.

<sup>2</sup> Discours du Directeur général à la Conférence de 1956.

## FAO

(Suite de la page 13)

peuvent aussi bien porter sur des questions spécifiques que sur un programme d'ensemble de redressement économique. L'assistance technique n'est donc pas une aide économique, mais une œuvre de conseil, de formation, d'enseignement. En plus de l'envoi de missions, elle s'est manifestée par l'organisation de centres de perfectionnement, à caractère national ou international, sur les sujets les plus variés en rapport avec les besoins essentiels du pays ou de la région considérée, et par l'octroi de bourses d'études à l'étranger, dont plus de mille jeunes techniciens ont pu déjà bénéficier.

Bien qu'autonome, la FAO n'a jamais conduit ses activités isolément. En effet, le mieux-être de l'homme dépend de la solution de multiples problèmes, tous interdépendants, et cette solution ne peut être l'œuvre d'un seul. Non seulement la FAO collabore étroitement avec les autres agences spécialisées de l'ONU et avec les organisations professionnelles et techniques, gouvernementales ou non, dont les activités concourent au même but que les siennes propres. Mais il faut insister sur le fait que même dans ce domaine d'apparence purement économique, les facteurs psychologiques, sociaux, culturels, jouent en fait un rôle de première importance. Il faut dire également que la lutte contre la faim et la misère humaine, aussi diligemment menée soit-elle sur le plan matériel, ne saurait rencontrer son plein succès sans une sorte de mobilisation spirituelle, afin de vaincre l'indifférence et l'égoïsme individuel ou même national, afin que chacun prenne réellement conscience de ses responsabilités humaines. C'est sur ce plan particulièrement élevé que la FAO est heureuse de pouvoir compter sur la compréhension et sur l'aide d'une organisation telle que *Pax Romana*.

F. A. O.